

LE FRANC CFA ET LE
DEVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE
Par le Pr Nicolas Agbohou



Introduction

L'indépendance politique réelle a pour conséquence immédiate l'acquisition par le pays concerné de la souveraineté monétaire

Celle-ci permet de maîtriser la Banque Centrale, les banques commerciales et tous les circuits financiers du pays afin de financer les projets socio-économiques conçus par le génie créatif ou inventif qui sommeille dans le peuple libre. Sans la souveraineté monétaire, aucun véritable développement socio-économique endogène durable ne peut être réalisé rapidement et aisément. Le recours constant à des dettes extérieures colossales pour construire valablement le pays a des limites structurelles bien connues dont la pauvreté et l'esclavage financier de la majorité de la population. C'est pourquoi, en cette période cruciale du cinquantenaire de l'indépendance africaine, on peut légitimement s'interroger sur les apports du franc CFA et sur les causes du rejet de la souveraineté monétaire par les 15 pays d'Afrique¹ de la zone franc politiquement indépendants !

Un diagnostic scientifiquement froid s'impose (Première partie) avant de proposer des solutions (Deuxième partie) dont l'application permettra au continent noir de renaître de ses cendres actuelles

Première partie : Le Diagnostic

I - Justification et résultats de la coopération monétaire franco-africaine

A Justification

« La coopération monétaire doit permettre aux pays d'outre-mer² d'avancer sur la voie du développement **plus vite qu'ils ne pourraient le faire seuls** »³.

Les résultats observés de cette coopération sont meilleurs pour la France et défavorables aux Africains.

B Les Résultats

A titre d'illustration, on peut lire l'évolution des PIB ou PNB et les différents classements des pays établis par les Nations Unies.

¹ Ces 15 pays sont :La Côte d'Ivoire, le Togo, le Bénin, le Burkina-Faso, le Mali, le Niger, le Sénégal et la Guinée-Bissau qui sont les 8 membres de la BCEAO dont l'homologue en Afrique Centrale est la BEAC qui regroupe en son sein les 6 pays suivants: le Gabon, le Congo-Brazzaville, le Cameroun, la République Centrafricaine, le Tchad et la Guinée Équatoriale. A ces 14 pays s'ajoute la République Fédérale Islamique des Comores.

² Les pays d'Outre-mer désignent, entre autres, les quinze pays africains membres de la zone franc cfa
Ces 15 Pays membres de la zone franc cfa sont la côte d'ivoire, le Togo, le Bénin, le Burkina-Faso, le Mali, le Niger, le Sénégal et la Guinée-Bissau réunis dans la BCEAO. A ces pays s'ajoutent les membres de la BEAC qui sont le Gabon, le Congo-Brazzaville, le Cameroun, la République de Centrafrique, la Guinée Equatoriale et le Tchad. Le quinzième pays est la République Fédérale Islamique des Comores

³ Journal Officiel de France, N°3 du 15 avril 1970, page 186, alinéa 5

B1- Evolution des PIB ou des PNB des PAZF de 1960 à 2005

Le bilan de la coopération monétaire franco-africaine est globalement défavorable aux PAZF. Conformément aux données statistiques internationales ci-dessous⁴, plusieurs pays de la zone franc CFA ont un niveau de revenu par habitant nettement inférieur à celui qu'ils avaient en 1960. Ces pays sont par exemple le Niger dont le ressortissant vivait deux fois mieux en 1960 qu'aujourd'hui, la République de Centrafrique et le Sénégal. Tous ces pays, malgré le tutorat monétaire français tant vanté dont ils bénéficient depuis 1945 jusqu'à ce jour, ont régressé. Leur PNB par habitant de 2005 est inférieur à celui de 1960.

Tableau des PNB par habitant en \$.

	1 960	1 993	Evolution	2005
Niger	556	268	-52 %	240
Centrafrique	426	348	-18,31 %	247
Sénégal	713	615	-13,75 %	708

Sources : Rapport du P.N.U.D 1997, P. 160.

Le P.I.B. par habitant de 1995 ci-dessous des autres pays de la zone franc CFA les mieux lotis est très loin d'atteindre son niveau de 1970. Ce recul de vingt-cinq ans au moins s'observe par exemple en Côte d'Ivoire où cet indicateur économique chute presque de 25 % contre 20 % au Tchad et 18,25 % au Togo.

Tableau des PIB par habitant (en \$ de 1987).

	1 970	1 995	Evolution
Côte d'Ivoire	971	732	- 24,6 %
Tchad	198	178	-20 %
Togo	400	327	-18,25 %

Sources : Rapport du P.N.U.D 1998, P. 163.

B2- classement des pays selon l'IDH du PNUD

Dans le classement 1998 des pays établi par le P.N.U.D. selon le critère de l'Indice de Développement Humain (I.D.H.)⁵ ce sont le Mali, le Burkina-Faso et le Niger, trois pays de la zone franc, qui occupent le dernier rang mondial avec la Sierra Leone.

Classement de 1998 des pays selon l'I.D.H.

⁴ Lire le Rapport 1998 du P.N.U.D.

⁵ I.D.H. L'Indice de Développement Humain comprend quatre grandes composantes :

- La productivité. Les personnes doivent avoir la possibilité d'accroître leur productivité, de participer pleinement aux processus de production de revenus et d'accéder à un emploi rémunérateur. La croissance économique constitue donc un sous-ensemble des modèles de développement humain.

- La justice sociale. Les individus doivent avoir accès à l'égalité des chances. Tous les obstacles entravant les potentialités économiques et politiques doivent être éliminés de manière à permettre aux individus de jouer un rôle actif dans la société et de tirer parti de ces potentialités.

- La durabilité. L'accès à ces potentialités doit être assuré non seulement aux générations actuelles, mais aussi aux générations futures. Il importe de renouveler toutes les formes de capital ; matériel, humain et naturel.

- Le contrôle des personnes sur leur destinée. Les individus doivent être les acteurs du développement plus encore que leurs destinataires. Les personnes doivent participer pleinement aux décisions et aux processus qui décident du cours de leur vie.

- Lire Rapport Mondial sur le Développement Humain, du P.N.U.D., de 1995 Ed. Economica, P. 14.

Pays	Rang
Canada	1
France	2
Norvège	3
Etats-Unis	4
Algérie	82
Tunisie	83
Afrique du Sud	89
Gabon	120
Côte d'Ivoire	148
Mali	171
Burkina Faso	172
Niger	173
Sierra Leone	174

Sources : Rapport du P.N.U.D 1998, P. 163.

En parallèle à cette dégradation croissante du niveau de vie des PAZF, la France tire son épingle du jeu et se classe, après le Canada, comme le pays ayant le meilleur indice du développement humain. Cela veut dire que, contrairement aux idées reçues, la coopération monétaire franco-africaine ne profite pas aux Africains : « *La plupart des pays d'Afrique subsaharienne... voient l'écart avec les pays riches se creuser.* »⁶ Les PAZF auraient pu certes amorcer leur décollage au contact serré avec la France émergente. Mais les faits *incontestables* sont bien là.

L'Algérie (82ème) et la Tunisie (83ème) se sont retirées de la zone F CFA et sont de très loin en tête de tous les pays africains utilisateurs du F CFA. En revanche, **le Mali, qui a réintégré la zone F CFA après l'avoir abandonnée, démontre clairement que le rejet de la souveraineté monétaire au profit de l'ancienne puissance colonisatrice est fondamentalement source de pauvreté structurelle et une erreur politique très grave qu'il faut corriger rapidement.** Le Gabon et le Congo Brazzaville exportent du pétrole. Et malgré leur très faible population à nourrir, ces deux pays de la zone F CFA ont un indice de développement humain qui n'honore ni leurs dirigeants, ni même l'Afrique.

B22-Classement de 2004 des pays selon l'IDH

⁶ Les Echos du 23 Septembre 1998, P. 6. qui citent le Rapport 1998 du PNUD.

Pays	Rang
Bénin	163
Côte d'Ivoire	164
Zambie	165
Malawi	166
Congo, Rép. dém. du	167
Mozambique	168
Burundi	169
Éthiopie	170
Tchad	171
Centrafricaine, République	172
Guinée-Bissau	173
Burkina Faso	174
Mali	175
Sierra Leone	176
Niger	177

Sources : Rapport du P.N.U.D 2004,

Comme on peut le constater objectivement, le Niger, le Mali, la Guinée- Bissau, la République Centrafricaine et le Tchad, qui sont tous des membres de la zone franc CFA, occupent les derniers rangs dans ce classement des pays du monde selon le même critère de l'IDH. La Sierra Leone de 2004, quoique dévastée par la guerre civile, devance le Niger qui est cependant le troisième producteur mondial de l'uranium sur lequel la multinationale française Areva a un véritable contrôle. L'appauvrissement structurel de ce pays nigérien s'observe dans le classement mondial des pays en 2008 où des PAZF contrôlés monétairement par la France sont au bas de l'échelle.

B23-Classement de 2008 des pays selon l'I.D.H.

Pays	Rang
Islande	1
Norvège	2
-	
-	
France	10
-	
-	
Tchad	170
République Centrafricaine	171
Mozambique	172
Mali	173
Niger	174
Guinée Bissau	175
Burkina Faso	176
Sierra Leone	177

Source : Rapport sur le développement humain du PNUD 2007-2008

II - Les causes de ces Résultats défavorables aux PAZF

A-L'origine nazie du franc cfa

Pendant son occupation par l'Allemagne, la France a été victime du nazisme monétaire. L'Ambassadeur plénipotentiaire allemand HEMMEN, nommé à Paris sous l'autorité du Ministre de l'économie Hermann Göring, annonce à Wiesbaden le 9 mai 1941, l'accord qu'il a obtenu et qui autorise l'Allemagne à installer ses propres commissaires à la Banque de France ainsi qu'à tous les postes stratégiques financiers du pays français vassalisé :

« *L'amiral Darlan...avait approuvé l'établissement des commissaires (allemands nazis) à la Banque de France, aux devises et au commerce extérieur et l'institution d'un contrôle douanier aux frontières* »⁷.



Adolf Hitler=le père du nazisme monétaire allemand et le Grand-père du Franc CFA

Dès sa libération en 1945, la France applique aux Africains ce même nazisme monétaire qu'elle a perfectionné et qui est lisible aussi bien dans les institutions (B) que dans les quatre principes(C) de la zone franc CFA dont les mécanismes de fonctionnement appauvrissent structurellement les Pays africains utilisateurs du franc CFA.

B-Les Institutions et leur fonctionnement

B1- L'anti-constitutionnalité du Franc cfa

Le franc CFA a été créé par le Général de Gaulle le 25 décembre 1945 selon l'article 3 du



décret 45-01 36, avec la publication du texte dans le journal officiel français le 26 décembre de la même année

Le GI Charles de Gaule, le père du Franc CFA

.Cela veut dire que la monnaie utilisée actuellement par quinze pays africains est une propriété à part entière de la France qui en contrôle naturellement les mécanismes de fonctionnement dans le sens de ses intérêts légitimes.

Sur le plan constitutionnel, battre monnaie est un droit régalien qui relève de la compétence exclusive du peuple souverain. C'est pourquoi dans toutes leurs constitutions nationales, les quinze pays membres de la zone Franc affirment unanimement que seule la loi votée par le Parlement

⁷ Pierre Arnoult, *Les finances de la France et l'occupation allemande*, Page 50, Edition PUF, 1951

« détermine le régime d'émission de la monnaie »⁸. La constitution comorienne souligne expressément ce qui suit : « Relève de la compétence exclusive de l'Union la matière suivante : **monnaie** »⁹

Pour mémoire, le peuple français a abandonné en toute liberté son propre franc français en approuvant souverainement le 20 septembre 1992 par référendum le Traité de Maastricht qui instaure l'euro en France en remplacement de la monnaie locale.

Donc battre monnaie est un droit constitutionnel qui est inséparable de la souveraineté nationale. Il en résulte que le franc CFA inventé et géré par la France pour ses propres intérêts légitimes au mépris de ceux des Africains est anticonstitutionnel. Cette monnaie coloniale imposée aux Africains piétine ostensiblement la souveraineté des Etats africains qui l'utilisent.

La coopération monétaire franco-africaine est mise en œuvre par des institutions dont l'étude permet de mieux comprendre les causes fondamentales de l'impossible décollage socio-économique dans les PAZF. Ces institutions sont essentiellement les mêmes dans toute la zone franc. Il s'agit de la Conférence des chefs d'Etat, du Conseil des Ministres, des Instituts d'émission monétaire connus sous le nom de B.E.A.C. en Afrique Centrale, de B.C.E.A.O. en Afrique de l'Ouest et de B.C.C. en République Fédérale Islamique des Comores, et des Comités nationaux de crédit ou Comités monétaires, inexistants aux Iles Comores.

B2 - La conférence des Chefs d'Etat et le Conseil des Ministres

Les Chefs des Etats membres de l'U.E.M.O.A.¹⁰ réunis en Conférence constituent l'autorité suprême de l'Union. Les décisions de la Conférence des Chefs d'Etat sont prises à l'unanimité¹¹. La Conférence décide de l'adhésion de nouveaux membres, prend acte du retrait et de l'exclusion des membres de l'Union et fixe le siège de son Institut d'Emission (ou Banque Centrale).

Institué par le Traité du 14 novembre 1974, le Conseil des Ministres assure la direction de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA)¹² et « définit la politique monétaire et de crédit de l'union afin d'assurer la sauvegarde de la monnaie commune et de pourvoir au financement de l'activité et du développement économique des Etats de l'Union »¹³. Il a aussi le pouvoir de décider de la « **modification de la parité de l'unité monétaire de l'union** »¹⁴.

Dans la réalité, les vrais pouvoirs reconnus statutairement à la Conférence des chefs d'Etat et au Conseil des Ministres sont fictifs. Car, en prétendant octroyer sa garantie monétaire illimitée aux Africains, la France se donne objectivement le droit de décider de la sortie et de l'adhésion de nouveaux membres dans la zone franc. C'est donc elle, la France, qui choisit, en dernier ressort, qui entre ou qui sort de la zone franc. Par exemple, lorsque le Mali a quitté la zone franc le 1er juillet 1962, il lui a fallu mener d'âpres et longues négociations avec la France pour rendre effective, le 1er juin 1984, sa réintégration au sein de l'U.E.M.O.A. débutée le 15 février 1967. Encore une fois, puisque le candidat à l'adhésion à la zone franc est destiné à utiliser le franc CFA qui appartient à la France et le compte d'opérations ouvert en son nom au Trésor Français, il est tout à fait logique qu'il soit soumis au pouvoir discrétionnaire de la France et de l'Union Européenne. L'opposition de la France à l'entrée dans la zone-franc de la Guinée-Bissau en est une autre illustration parfaite : « Depuis 1987, l'ex-colonie portugaise demande à rejoindre ce club convoité (la zone franc). Une candidature soutenue par les pays africains de la zone franc, mais que Paris s'évertue à ignorer »¹⁵. Quoique membre de l'U.E.M.O.A. depuis le 10 mai 1996, ce pays n'est pas autorisé à utiliser le F CFA comme sa propre monnaie : « La France est hostile à l'adhésion de la Guinée-

⁸ Voir par exemple le titre V article 71, de la constitution ivoirienne

⁹ La constitution des Comores, titre II, article 9,

¹⁰ l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine

¹¹ Traité constituant l'Union Monétaire Ouest-Africaine (UMOA), Titre II, article 5.

¹² Traité de l'UEMOA, Titre III, Article 6.

¹³ Traité de l'UEMOA, Titre III, Article 12.

¹⁴ Statuts de la BCEAO, Section 1, Titre III, Article 38.

¹⁵ Les Echos du 26 Septembre 1996. P. 6.

Bissau à la zone franc » parce que « *ce pays pauvre... pâtit d'une gestion économique trop laxiste* »¹⁶. Cependant, depuis le 26 novembre 1996, la Guinée-Bissau est devenue membre de la zone franc à part entière après l'accord de Paris.

Par ailleurs, reconnaître aux Chefs d'Etats africains ou à leurs Ministres le pouvoir de modifier la parité de l'unité monétaire est un leurre. Car, sous-multiple du franc français, le F CFA, quoique dite monnaie africaine, est gérée en dernier ressort par la France qui en détient le vrai pouvoir de changement de parité, depuis l'ère coloniale jusqu'à ce jour. Par exemple, selon le Premier Ministre français Edouard Balladur, le franc CFA a été dévalué en 1994 « *à l'instigation de la France, parce qu'il nous a semblé que c'était la meilleure formule pour aider ces pays dans leur développement* »¹⁷. Et pourtant, le même Balladur rappelle avec raison que « *la monnaie n'est pas un sujet technique, mais politique, qui touche à la souveraineté et à l'indépendance des nations* »¹⁸.



Le PM Edouard Balladur

Cela veut dire que la France a dévalué le Franc CFA parce que cette monnaie coloniale est sa propriété.

Les réactions d'impuissance des Chefs d'Etats à cette dévaluation du 12 janvier 1994 qui leur a été imposée par la France attestent que le Franc CFA est bien une monnaie étrangère aux Africains. En effet, feu Président Bongo du Gabon avoue sa soumission au dictat français : « *Personne ne nous a dit de dévaluer de 50 % dans les PMA¹⁹, et de 25 % dans les PRI²⁰. Nous avons été tous mis dans le même panier* »²¹.



Feu Président Omar Bongo du Gabon

Feu Président Etienne Gnassingbé Eyadema du Togo renchérit en expliquant pourquoi, malgré l'opposition générale des Chefs d'Etats africains, la dévaluation du franc CFA a eu lieu :

« *Comme l'on dit, la force prime souvent le droit. Je n'étais pas le seul à formuler cette mise en garde, mais la France...en a décidé autrement. Les voix africaines n'ont pas compté pour grand-chose dans cette affaire* »²²

¹⁶ Ibid.

¹⁷ E. Balladur, in *Jeune Afrique Economie* N°178 d'Avril 1994

¹⁸ E. Balladur, dans *Le Monde* du 9 Février 1990. Lire aussi *Géopolitique de printemps* N°53 1996, P.81

¹⁹ PMA : Pays Moins Avancés.

²⁰ PRI : Pays à Revenus Intermédiaires.

²¹ Omar BONGO Président du GABON, interview accordée à *Jeune Afrique* n° 1841 du 17-23 Avril 1996. P. 38.

²² E. Eyadema Gnassingbé, dans *Jeune Afrique* N° 1841 du 17-23 avril 1996. P.38



Feu Pdt Etienne Eyadema Gnassingbé du Togo

Cela veut dire que la décision de la dévaluation du F CFA a été prise, non pas par les leaders africains, mais par l'Etat français auquel ceux-ci ont confié volontairement la gestion quotidienne de leur souveraineté monétaire. Cette dépendance monétaire statutaire des Africains vis-à-vis de la France, voire aujourd'hui de l'Europe, **ne permet pas au Conseil des Ministres Africains de définir et d'exercer souverainement la politique monétaire et de crédit répondant aux besoins vitaux de développement socio-économique de l'UEMOA.**

Cette attribution reconnue par les textes au Conseil des Ministres est un trompe-l'œil. Etant donné que la politique monétaire et de crédit est décidée par les Banques Centrales Africaines et que **celles-ci sont gérées et contrôlées par l'Etat Français.** Un accent particulier doit donc être mis sur le fonctionnement des trois Instituts d'émission monétaire de la zone franc pour mieux cerner les causes structurelles du blocage socio-économique des PAZF.

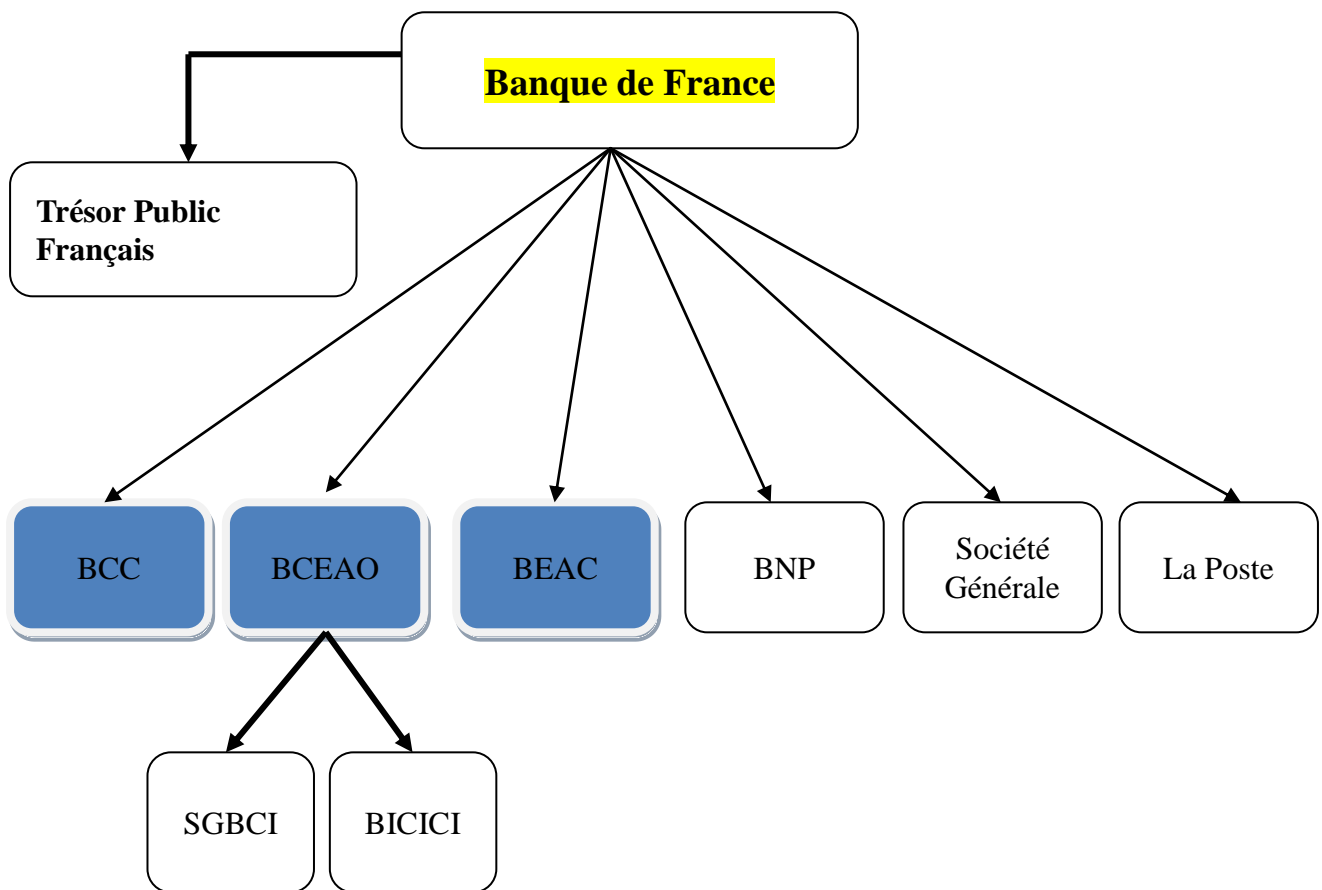
B3 - Les trois Banques centrales africaines sous tutelle de la France

B3.1.-Leur situation par rapport à la Banque de France

Les Instituts d'émission monétaire sont les Banques Centrales (BCEAO dans la zone de l'UEMOA, BEAC dans la zone de l'Afrique Centrale et BCC en République Fédérale Islamique des Comores). Ces Banques Centrales sont les organes réels de la mise en application des accords monétaires franco-africains. Leurs fonctionnements sont presque identiques. Les Banques Centrales comprennent essentiellement un Conseil d'Administration, un Gouverneur et des Comités monétaires hérités du système colonial français.

Avec la création de quelques superstructures inutilement ronflantes (Conférence des Chefs d'Etat et Conseil des Ministres) et avec le dégraissage des effectifs pléthoriques des Français au Conseil d'administration au profit du recrutement de quelques personnels africains de représentation, les dirigeants africains ne cessent de proclamer, depuis 1973, de façon ostentatoire, l'africanisation de leurs Banques Centrales jusque-là gérées et contrôlées essentiellement par les Français. En réalité, les réformes de 1973 **n'ont fait que masquer, tout en le renforçant qualitativement, le droit de regard de la France sur ces Banques Centrales** dont elle continue de gérer et de contrôler effectivement les Conseils d'Administration (C.A.) et les autres centres de décisions stratégiques.

Pour mémoire, il convient de rappeler que la Banque Centrale est toujours, dans tous les pays du monde, un établissement public qui appartient à l'Etat ou à un groupe de pays. Elle est la mère de toutes les banques commerciales où chaque citoyen a son compte. C'est à travers elle que l'Etat impose un niveau de développement économique et social à ses citoyens. Dans le cas particulier des Pays Africains de la zone franc, les Banques Centrales (BCEAO, BEAC et BCC) sont des filiales de la Banque Centrale française (appelée Banque de France) qui les contrôle toutes selon le schéma ci-dessous.



Ce schéma montre que les trois banques centrales africaines (la BCEAO, la BEAC et la BCC) sont soumises à la Banque France qui leur dicte la véritable politique monétaire et de crédit appliquée dans les PAZF. La connaissance de la composition des différents conseils d'administration des trois banques centrales africaines s'impose pour mieux comprendre le mécanisme de blocage structurel du développement africain par la France.

B32-La composition des Conseils d'administration des trois Banques Centrales africaines.

Les Banques Centrales africaines sont gérées chacune par un Conseil d'Administration qui comprend :

- à la BEAC : 13 Administrateurs dont trois pour la République Française²³.
- à la BCEAO : 16 Administrateurs africains et « deux administrateurs désignés par le gouvernement français », qui « participent au Conseil d'Administration de la BCEAO, dans les mêmes conditions et avec les mêmes attributions que les Administrateurs désignés par les Etats Membres de l'Union »²⁴.
- à la B.C.C. : 8 administrateurs dont quatre Français, désignés pour un mandat de quatre ans renouvelable²⁵.

Dans les trois Banques Centrales, chaque administrateur a un suppléant désigné dans les mêmes conditions que le titulaire et qui siège en son absence²⁶.

On peut rappeler qu'avant la réforme de 1973, il y avait au C.A. de la BEAC huit Français et huit

²³ Article 3 des statuts de la BEAC.

²⁴ Article 10 de l'Accord de Coopération entre la France et les pays africains de l'UMOA.

²⁵ Article 34, Titre III de l'Accord de Coopération monétaire entre la République Française et la République Fédérale Islamique de Comores.

²⁶ Ibid. Leur mandat renouvelable est de trois ans à la BEAC et à la BCEAO.

Africains ; et au C.A. de la B.C.E.A.O. sept Français et quatorze représentants africains. Excepté aux Iles Comores, la représentation française dans les C.A. a été réduite en nombre. Mais, cette réduction du personnel français était devenue nécessaire en Afrique de l'Ouest et du Centre **pour rendre moins visible à la population, notamment à l'élite éclairée la forte domination française sur l'économie africaine.** Cette stratégie, savamment élaborée, **était destinée à maintenir dans l'ignorance, aussi longtemps que possible, les patriotes africains dont un éveil brutal de conscience pouvait contester cet ordre ancien minutieusement entretenu avec la complicité des dirigeants africains préoccupés par leur propre position au détriment de l'intérêt général de l'Afrique.**

Une analyse du fonctionnement et des pouvoirs du C.A. permet d'ailleurs de mieux dévoiler la main mise de la France sur les PAZF.

B33 – Le droit de veto statutaire de la France dans les Banques centrales africaines

Le droit de veto de la France s'observe dans les statuts des trois Banques Centrales africaines. Par exemple dans les Comores, le C.A. « *délibère valablement lorsque au moins six de ses membres sont présents ou représentés. Les délibérations doivent être adoptées par cinq au moins des membres présents ou représentés* »²⁷. Or le C.A. Comorien se compose de quatre Français et de quatre Africains. Aucune décision ne peut donc être prise sans l'accord préalable des Français. Le C.A. ne peut pas délibérer sans la présence de la France dont le droit de veto ainsi statutairement établi est reconnu également à la BEAC.

- Le C.A. de la B.E.A.C. « *délibère valablement lorsque au moins un administrateur par Etat membre et un Administrateur Français sont présents ou représentés* »²⁸. Cela veut dire qu'il suffit simplement à la France de pratiquer la politique de la chaise vide pour bloquer toutes les affaires des sept pays membres de la BEAC, lesquels, on l'imagine, n'ont aucun droit de regard, fut-il le plus élémentaire, sur les affaires de l'Etat français.

Le droit de veto français s'exerce également lors de la nomination du Gouverneur de la BEAC. Car, le « *Gouverneur est nommé à l'unanimité par le C.A., sur proposition du gouvernement gabonais après agrément des autres Gouvernements des États membres et de la France* »²⁹. Concrètement, cela veut dire que c'est la France qui nomme le Gouverneur, un Africain acquis à sa cause et prêt à faire la basse besogne de collaborateur dans l'organisation méthodique des désastres économiques contre les peuples noirs, vu que, le Gouverneur « *fait exécuter les décisions du Conseil d'Administration* »³⁰.

Cette soumission volontaire des dirigeants africains de la BEAC à la France est aussi revendiquée et proclamée solennellement par ceux de la BCEAO.

- Car la BCEAO souligne que les modifications de ses propres statuts « *doivent recueillir l'unanimité des membres du Conseil d'Administration* »³¹. Or, dans ce C.A., siègent deux Français dont le seul refus suffit pour maintenir le statu quo, pour pérenniser l'ordre monétaire et juridico-financier colonial. La règle de l'unanimité (le veto français) est mise en jeu lorsqu'il s'agit de prendre des décisions capitales. Par exemple, tant que le rapport entre le montant moyen des avoirs extérieurs de la Banque Centrale et le montant moyen de ses engagements à vue demeure égal ou inférieur à 20 %³², les décisions supplémentaires du C.A. en matière d'escompte ou de réescompte d'effets publics à dix ans au plus³³, de prises de participations au capital d'institutions financières communes de développement³⁴ comme la BOAD³⁵ « *doivent être prises à l'unanimité* »³⁶. Or, les

²⁷ Statuts de la BCC des Comores, Titre III, Article 38.

²⁸ Statuts de la Convention de coopération monétaire entre les pays de la BEAC et la France, Article 38.

²⁹ Article 43 de la BEAC.

³⁰ Statuts de la B.C.E.A.O., Article 44, alinéa 3.

³¹ Statuts de la BCEAO, Article 51.

³² Article 51 Alinéa 4.

³³ Article 52 alinéas 3 et 8.

³⁴ Article 52 alinéas 8.

opérations d'escompte et de réescompte correspondent à la création de la monnaie. Donc, en exigeant son accord préalable à la négociation de ces effets de commerce, la France contrôle, de fait, le processus de création monétaire dans les PAZF.

Par ailleurs, toute la politique de développement socio-économique de tout pays, quel qu'il soit, est définie par la Banque Centrale. La difficulté structurelle économique que connaissent les PAZF s'explique par le fait que leur Banque Centrale est dirigée en réalité par l'ancienne puissance colonisatrice dont les intérêts vitaux priment sur ceux des Etats Africains assistés. L'examen de quelques-unes des attributions ou opérations du C.A. permet de se rendre compte de la manière dont les dirigeants africains sont obligés de renoncer volontairement au décollage socio-économique de leur pays avec le Franc CFA.

B34 Les pouvoirs du Conseil d'Administration des Banques centrales africaines

Dans l'exercice de ses pouvoirs les plus étendus pour administrer les affaires de la Banque Centrale africaine, le Conseil d'administration (chapeauté par la France) « fixe le taux d'escompte et les taux et les conditions de toutes opérations traitées par la Banque Centrale. Ces opérations de la Banque Centrale sont par exemple, escompter, acquérir, vendre, prendre en pension ou en gage des créances sur les Etats de l'Union, les entreprises et particuliers ». ³⁷ La Banque Centrale peut également consentir aux banques des avances sur les effets publics créés ou garantis par les Etats membres de l'Union, à concurrence des quotités fixées par le C.A. ³⁸. Elle a le pouvoir de « consentir aux Trésors publics des Etats de l'Union, et à son taux d'escompte, des découverts en compte courant » ³⁹. Cela veut dire que c'est le C.A., contrôlé par la France, qui définit et conduit la politique monétaire et de crédit dans les PAZF. D'ailleurs, les statuts de la BCEAO précisent expressément, que : « le C.A. détermine, selon la périodicité fixée par lui, le montant global des concours susceptibles d'être accordés par la Banque Centrale au financement de l'activité économique et du développement de chacun des Etats de l'Union » ⁴⁰. On voit bien que c'est par le contrôle du C.A. des Banques Centrales Africaines que la France impose un certain niveau médiocre de développement aux PAZF dont les comités nationaux de crédit sont aussi sous le regard des censeurs français.

Un Conseil d'Administration de la BCEAO



³⁵ BOAD : Banque Ouest Africaine de Développement.

³⁶ Article 51- alinéa 5.

³⁷ Statuts de la BCEAO, Article 10.

³⁸ Statuts de la BCEAO, Article 13.

³⁹ Statuts de la BCEAO, Article 14.

⁴⁰ Statuts de la BCEAO, Article 52, alinéa 7.

B35 - Les Comités Nationaux de Crédit.

La répartition du « montant global » de crédits accordés aux pays membres est effectuée par les Comités⁴¹ Nationaux de Crédits⁴². Ce comité « est composé du Ministre des Finances, des deux représentants de l'Etat au C.A., de quatre autres membres nommés par le gouvernement de l'Etat concerné et d'un représentant de la France »⁴³.

La représentation française est plus importante dans le Comité Monétaire National des Etats membres de la BEAC où l'on a : «... les Administrateurs de la Banque Centrale et leurs suppléants, trois personnalités nommées par le Gouvernement de l'Etat... Le Gouverneur et **deux censeurs dont un Français** assistent aux réunions avec voix consultative »⁴⁴.

« Le C.A. arrête les règles qui s'imposent aux Comités Nationaux de Crédit dans l'exercice de leur compétence ».⁴⁵ Cette compétence consiste à :

- « fixer le montant minimum des crédits..., accepter... ou refuser les propositions de crédit qui lui sont ainsi présentées ; arrêter la limite individuelle des crédits consentis à une même entreprise, susceptibles d'être mobilisées à la B.C., fixer la proportion ou le montant minimum des divers emplois pouvant être portés par les banques et établissements financiers »⁴⁶.

Il est évident que « toute décision des Comités Monétaires nationaux jugée contraire aux dispositifs organiques ou aux directives du Conseil d'Administration, ou mettant en cause la monnaie de la zone d'émission ou la solidarité des Etats membres peut être suspendue et évoquée au C.A. pour décision sur l'initiative des deux censeurs⁴⁷, ou de l'un d'entre eux »⁴⁸. Or, l'un de ces censeurs est Français. La France exerce donc son droit de veto, à tout moment. Parce que le C.A. a le pouvoir de « procéder à la révision des décisions des Comités Nationaux du Crédit qui contreviendraient aux dispositions des statuts de la BCEAO et aux règles générales d'exercice de leur compétence fixée par le C.A. »⁴⁹.

²Tout responsable africain de ces Comités Nationaux de crédit ne peut qu'exécuter la politique monétaire et de crédit dictée par la France à partir du Centre nerveux de la Banque Centrale Africaine que constitue le Conseil d'Administration. Et, pour s'assurer de l'exécution intégrale de la politique économique de sous-industrialisation et de sous-développement qu'elle impose aux Africains, la France exerce son contrôle direct sur ces Comités Nationaux de crédit où elle se fait représenter qualitativement.

La main mise de la France sur les économies des PAZF se fait aussi par les quatre principes de la zone franc Cfa ci-après exposés.

C - Les limites des quatre principes de la zone franc cfa

Les quatre principes de la zone franc sont d'inspiration nazie. Car le nazisme monétaire dont la France a été victime repose essentiellement sur la dévaluation de la monnaie du pays conquis, l'invention des monnaies coloniales, la libre transférabilité des capitaux des Etats colonisés vers les pays vainqueurs et les comptes d'opérations. L'analyse sommaire ci-après va en faire la démonstration.

⁴¹ Statuts BCEAO, Article 54.

⁴² Appelés aussi Comités Monétaires Nationaux dans les pays membres de la BEAC.

⁴³ Article 53 des statuts de la BCEAO.

⁴⁴ Article 39 des statuts de la BEAC.

⁴⁵ Statuts de la BCEAO, Article 52, alinéa 5 et article 36, alinéa b. Lire aussi article 36 de la BEAC alinéa g.

⁴⁶ Article 58 de la BCEAO, alinéas 1 à 5 ; ou Article 42 de la BEAC.

⁴⁷ Appelés à la BCEAO « Contrôleurs nationaux. »

⁴⁸ Article 41 de la BCEAO.

⁴⁹ Article 52 de la BCEAO, alinéa 6.

C1- La libre convertibilité des francs cfa en euros

La convertibilité du franc CFA « avec le franc français est illimitée »

Depuis la création effective en 1999 de la devise européenne, ce même principe de libre convertibilité peut être libellé de la manière suivante : La convertibilité du franc CFA avec l'euro est illimitée. Les limites structurelles de ce principe sont multiples dont ci-après quelques-unes seulement.

1 - La libre convertibilité est un argument spécieux dont se sert la France pour s'approprier les devises africaines contre remise de la fausse monnaie coloniale qui est le Franc CFA. Les Africains donnent par exemple leur recette d'exportation de 1.000 milliards de dollars à la France qui, en échange leur offre de la fausse monnaie coloniale appelée le Franc cfa. Paris utilise ces 1.000 milliards de dollars américains pour importer beaucoup de produits de l'Amérique et du RESTE du Monde. Les PAZF travaillent donc pour enrichir inlassablement la France.

Dans la réalité, la France applique aux Africains ce principe tiré du nazisme monétaire que décrit ci-après le Français SEDILLOT quand son pays était sous occupation allemande :

« Les Allemands... importaient des billets, imprimés par leurs soins, libellés en mark, et auxquels ils conféraient cours légal dans les territoires occupés.... Ils n'avaient que la peine de fabriquer ou de recevoir ce papier et de le remettre contre livraison de marchandises.

Mais le mark ainsi introduit en France n'était pas le mark qui circulait en Allemagne. Les billets ne provenaient pas de la Reichsbank qui fuyait les risques d'inflation et ne se souciait pas d'alimenter en papier les territoires envahis. Les seules coupures valables en France étaient émises par des caisses spéciales, dites Reichskreditkassen.

Ces caisses de crédit et ces billets étaient encore une innovation allemande: le système avait été expérimenté en Pologne, puis au Danemark et en Norvège. Il s'implantait en France en même temps qu'en Belgique, aux Pays-Bas, et au Luxembourg. Il prospéra plus tard dans les Balkans et en Ukraine. Les japonais devaient le reprendre en Extrême-Orient, en créant à leur usage une monnaie militaire »

Paraphrasons Sédillot pour décrire avec lui le nazisme monétaire que la même France applique en Afrique francophone supposée libre.

« En Afrique, les Français importaient des billets, imprimés par leurs soins, libellés hier en francs français et aujourd'hui en euros, et auxquels ils conféraient cours légal dans les territoires occupés..... Les occupants français payaient avec des billets qu'ils avaient émis eux-mêmes... : ils n'avaient que la peine de fabriquer ou de recevoir ce papier et de le remettre contre livraison de marchandises. Le franc Cfa ainsi introduit en Afrique n'était pas le franc français d'hier qui circulait en France (où l'euro a aujourd'hui cours légal).

Les billets ne provenaient pas de la Banque de France qui fuyait les risques d'inflation et ne se souciait pas d'alimenter en papier les territoires envahis. Les seules coupures valables en Afrique étaient émises par des caisses spéciales, dites institut d'émission des francs Cfa ou précisément l'imprimerie de la Banque de France située à Chamalières, près de Clermont-Ferrand (en Auvergne -France) ».

Le franc cfa est « une monnaie apparemment sans histoire, imprimée à Chamalières par la Banque de



**Imprimerie de la BANQUE DE FRANCE au 63, PUY-DE-DÔME-CHAMALIERES
10 BOULEVARD DUCLAUX 63400 CHAMALIERES
Tél.1 : 04 73 17 40 00; Tél.2 : 04 73 17 43 05; Fax : 04 73 17 40 08
Source: www.lememo-imprimerie.com**

Par ce principe de la libre convertibilité, les Africains donnent leurs devises à la France qui, en contrepartie, leur fabrique de la fausse monnaie coloniale qui est le franc Cfa .Paris **gagne ainsi gratuitement des devises fournies par les PAZF** qui limitent en conséquence leur commerce avec les autres pays du monde.

2 - Il n'y a pas de libre convertibilité entre les francs CFA émis par la BCEAO et la BEAC afin de rendre difficile le commerce afro-africain au profit de la France en particulier et de l'Europe en général. Car la monnaie est l'élément des échanges commerciaux.

3 - La France est le premier apporteur des investissements directs étrangers (les IDE) au Maroc, en Algérie et en Tunisie alors que ces trois pays ont quitté la zone franc pour battre leurs monnaies respectives qui ne sont pas convertibles. Cela veut dire concrètement que la garantie française de convertir les francs Cfa hier en francs français et aujourd'hui en euros n'est pas, n'a jamais été et ne sera jamais un facteur d'attraction des investissements directs étrangers (IDE) dans les PAZF.

4 - Ce principe est une justification fallacieuse statutaire du contrôle effectif des banques centrales et des économies africaines par la France. En effet, par exemple « *la Banque des Etats de l'Afrique Centrale est un établissement multinational africain, à la gestion et au contrôle duquel participe la France en contrepartie de la garantie qu'elle apporte à sa monnaie* »⁵¹. Depuis 1999, c'est de fait toute l'Europe occidentale qui s'est substituée à la France, dans le contrôle des PAZF

5 - La garantie française de convertibilité fait du franc CFA est un outil au service de l'impérialisme de la France en Afrique. Car les pays d'outre-mer **sont maintenus en captivité pour « procurer les avantages politiques et stratégiques »**⁵² à la France. Le franc CFA s'affirme comme l'outil permettant à la France d'entretenir son « rayonnement » et son « influence... en Afrique »⁵³

⁵⁰ Lire **Libération** du 15 Septembre 2004;

⁵¹ Article 7 de la Convention de Coopération Monétaire entre les Etats membres de la BEAC et la France, signée à Libreville (Gabon) le 13 mars 1973

⁵² L'Ambassadeur français BREGBER, ancien représentant permanent auprès des communautés Européennes, « Une affaire avant tout politique », dans *Géopolitique* n° 53 P. 82.

⁵³ Ibid

Pour illustration, sont exposés ci-après des billets de Monnaies imposées aux vaincus par les vainqueurs

a -Pendant les deux guerres mondiales, les troupes allemandes occupèrent de larges territoires en Europe. Dans les territoires occupés, de nouveaux billets de banques avaient été émis pour assurer l'approvisionnement en monnaie et fournir du cash à l'armée. De plus, dans les camps de concentration et les camps de prisonniers de guerre, une monnaie spécifique était utilisée pour rendre l'évasion plus difficile



b-Dans les territoires polonais occupés, l'argent allemand était émis par la Bank Emisyjnyw Polsce(Banque polonaise d'émission) basée à Krakow. Les billets étaient libellés en Zlotych....Le taux de change du Zlotych était amarré à celui du Reichsmark tel que 2 ZL= 1RM.

c-La Belgique sous occupation du nazisme monétaire

Portrait ci-dessous de la Reine Marie-Louise. Ce billet est émis par les Allemands. Dates : 1er Mars 1915 au 29 octobre 1918 pour piller les richesses belge



d-Ci-dessous un Mark Saar émis en 1947 par la région de la Sarre occupée par la France. La Sarre est redev une partie de l'Allemagne de l'Ouest en 1957 avec pour conséquence la disparition de la monnaie coloniale Saarmark. Le FCFA existe malgré les Indépendances politiques africaines !!



En paraphrasant l'auteur sus cité, on obtient ce qui suit :



C2- La fixité des parités entre le franc cfa et l'euro

« La parité entre le franc CFA et le franc français est fixe »⁵⁴. Depuis le 1er janvier 1999, avec la disparition des monnaies nationales européennes au profit de l'Euro, le même principe sus exposé peut s'énoncer de la manière suivante : « La parité entre le Franc CFA et l'Euro est fixe ». Les conséquences de ce principe sont négatives pour les PAZF.

1 - Ce principe est un système de pillage méthodique des richesses africaines à travers l'application scientifique du nazisme monétaire que le Français René SEDILLOT présente comme une arme redoutable d'expropriation et d'asservissement des Français vaincus par les Allemands :

« Avec les siècles, les formes de pillages sont devenues plus savantes. Les anciens Germains dévastaient en toute simplicité les pays qu'ils avaient conquis. Leurs descendants, en 1940, ont recouru à une méthode de rapine plus subtile et plus fructueuse: ils ont mis le mark à 20 francs. Déjà, dans les territoires qu'ils avaient occupés en Europe, les Allemands victorieux avaient assigné au Reichsmark une valeur et un pouvoir d'achat fort avantageux: ils avaient fixé son équivalence à 1,50 schilling en Autriche, à 10 couronnes en Bohême, à 2 zlotys en Pologne: partout ces taux correspondaient à une appréciation exagérément flatteuse de la monnaie allemande. En France, le premier soin des autorités d'occupation fût d'arrêter un rapport monétaire pareillement rémunérateur: elles y pourvurent dès le 17 mai 1940..... Comparait-on les prix en Allemagne et en France ? Il situait le mark aux alentours de... 10 francs en juin 1940. La parité de 20 francs,

⁵⁴ Selon l'Article 11 de la Convention de coopération monétaire entre les Etats membres de la BEAC et la France Le même principe s'énonce dans l'article 2 de l'Accord de coopération entre la France et les membres de l'U.M.O.A. de la manière suivante : « Les transactions entre le franc français et la monnaie de l'union s'effectueront à un cours fixé sur la base de la parité en vigueur ».

L'accord de coopération monétaire entre la France et la République fédérale islamique des Comores est basé sur les mêmes quatre principes régissant la coopération financière franco-africaine. En conséquence, le cas Comorien ne sera évoqué que de façon marginale.

choisie et imposée par les vainqueurs, n'était donc que l'expression d'une politique délibérément punitive à l'encontre de la France défaite et au seul bénéfice de l'Allemagne. En s'octroyant un pouvoir d'achat exorbitant en pays conquis, les envahisseurs s'assuraient une facile exploitation de toutes les richesses locales. Ingénument, certains Français admirèrent la "correction" de ces soldats qui ne volaient rien, et des boutiquiers se réjouirent de trouver en eux des clients qui payaient sans marchander. Ils tardèrent à comprendre qu'à l'abri d'une ingénieuse stratégie monétaire, les occupants pouvaient les dévaliser indéfiniment et transférer à bon compte, de France en Allemagne, d'immenses réserves de valeurs réelles... Le mark à 20 francs, qui doublait pour le moins le pouvoir d'achat des allemands assurait l'enrichissement automatique du Reich et l'appauvrissement automatique de la France.... Il montrait comment, au prix d'une habilité monétaire, comment une guerre victorieuse peut devenir une guerre payante. »⁵⁵

Cette description met à nu les différents aspects de la violence monétaire qu'exerce la France sur les Africains depuis 1945 jusqu'à ce jour. En paraphrasant SEDILLOT, on peut affirmer ceci:

* - Les anciens colons français dévastaient en toute simplicité les pays africains qu'ils avaient conquis. Leurs descendants actuels, en 1945, ont recouru à une méthode de rapine plus subtile et plus fructueuse : ils ont mis leur monnaie hier à 100 CFA et aujourd'hui à 655,957 francs CFA.

*- Déjà, dans les territoires habités majoritairement par des peuples noirs qu'ils avaient occupés en Afrique, aux Antilles (Guadeloupe, Martinique, Guyane,...) et dans l'océan Pacifique (Nouvelle Calédonie, Polynésie française, Tahiti, la Réunion,...) les Français victorieux avaient assigné au franc français une valeur et un pouvoir d'achat fort avantageux: Ils avaient fixé son équivalence à 100 francs CFA en Afrique, à 100 francs pacifiques dans la Polynésie française. Partout ces taux correspondaient à une appréciation exagérément flatteuse de la monnaie française.

*- La parité de 100 francs CFA hier et 655,957 francs aujourd'hui, choisie et imposée par les vainqueurs français, n'était donc que l'expression d'une politique délibérément punitive à l'encontre des Pays africains de la zone franc défaits et au seul bénéfice de la France.

*- En s'octroyant un pouvoir d'achat exorbitant en pays africains conquis, les envahisseurs français s'assuraient une facile exploitation de toutes les richesses locales africaines.

*- Ingénument, certains Africains admirèrent la "correction" de ces Français expatriés appelés des coopérants qui ne volaient rien, et des boutiquiers se réjouirent de trouver en eux des clients qui payaient sans marchander.

*- **Ils tardèrent à comprendre qu'à l'abri d'une ingénieuse stratégie monétaire, les Français pouvaient les dévaliser indéfiniment et transférer à bon compte, des PAZF en France, d'immenses réserves de valeurs réelles.**

Les occupants français payaient avec des billets qu'ils avaient émis eux-mêmes par le biais de leur Etat... Ils n'avaient que la peine de fabriquer ou de recevoir ce papier et de le remettre contre livraison de marchandises.

*- **La monnaie française hier à 50 francs CFA⁵⁶ et aujourd'hui à 655,957 francs CFA, qui multiplie par treize⁵⁷ pour le moins le pouvoir d'achat des Français assure encore aujourd'hui l'enrichissement automatique de la France et l'appauvrissement automatique des PAZF.**

*- Il montrait comment, au prix d'une habilité monétaire, comment une guerre coloniale victorieuse peut devenir une néo-colonisation payante... »

Cette fixité des parités véhicule d'autres limites parmi lesquelles on pourrait citer celles-ci.

2 - Les PAZF sont installés dans une rigueur monétaire suicidaire et sans fin pour maintenir en vie la zone franc. « La préservation de la parité et de la fixité du taux de change des monnaies

⁵⁵ René SEDILLOT, " LE FRANC ENCHAINE ; HISTOIRE DE LA MONNAIE FRANCAISE PENDANT LA GUERRE ET L'OCCUPATION", Librairie du Recueil Sirey. PP; 101-105. Lire aussi les Ordonnances du 17 mai 1940 et du 20 juin 1940 pour la modification du taux de change entre le mark et le franc français. Lire également Pierre ARNOULT, « Les Finances de la France et l'occupation Allemande (1940 1944), Le 4 octobre 1940, HEMMEN avait déclaré que : « le cours du mark était définitivement fixé à 20 francs », P.U.F. 1951, P. 169.

⁵⁶ Avant la dévaluation en 1994 du franc cfa de 100 %

⁵⁷ =655,957 /50=13

africaines, hier avec le franc, aujourd'hui avec l'euro, impose que les politiques d'assainissement des finances publiques mises en œuvre dans la plupart des pays malgré les difficultés soient poursuivies. »[

3 - Le détournement des PAZF se fait au profit de l'Europe et au détriment de leur ouverture sur le reste du monde

4 - Il y a une impossibilité pour les Africains de manipuler souverainement en leur faveur le taux de change.

5 - On assiste à une autonomisation ou à une augmentation mécanique en toute autonomie de la dette extérieure des PAZF lorsque l'euro est plus faible que le dollar américain.

6 - Quand l'euro s'apprécie par rapport au dollar, s'observe la surévaluation du franc CFA avec les effets nocifs suivants pour les PAZF :

- Perte de compétitivité des produits des Africains et perte des parts de marchés extérieurs par les PAZF.

- Les PAZF sont naïvement contents d'avoir une monnaie coloniale ruineuse et artificiellement forte alors que cette robustesse du CFA ne reflète pas la réalité de leurs économies. Par ailleurs, un seul euro s'échange contre 12.000 roupies de l'Indonésie, 14.000 Rials de l'Iran qui envoie aujourd'hui des engins dans l'espace et 27.000 dong du Vietnam qui est le deuxième pays exportateur mondial du riz après la Thaïlande. Ces observations concrètes montrent que les Africains font scientifiquement fausse route en s'accrochant désespérément à la forteresse du CFA qui les paralyse fondamentalement dans la recherche de leur décollage économique !

- Pertes financières énormes pendant les conversions de leurs devises en euros

- Creusement de leurs déficits de la balance des paiements,

- Justification économique des dévaluations répétitives ou en séries du F CFA rattaché à l'euro devenu robuste grâce à l'affaiblissement du dollar décidé par les Américains dans leurs intérêts légitimes.

C3- La libre transférabilité des capitaux des PAZF vers la France

« Les transferts de fonds entre les Etats membres et la France sont libres »⁵⁸

Ce principe génère pour les PAZF des conséquences nuisibles à leur véritable développement.

1 - Ce principe favorise la fuite des capitaux financiers indispensables à la reconstruction des pays africains.

2 - Les Banques Centrales africaines gaspillent leurs réserves de change dans le rachat de leur propre monnaie. Par exemple, « pour les six premiers mois de 1993, les rachats par la BCEAO des billets de son émission se sont élevés à 162,1 milliards contre 106 milliards un an plus tôt. »⁵⁹

3 - La libre transférabilité s'oppose de fait à la formation de l'épargne nationale et encourage le recours à l'emprunt extérieur dont le remboursement contraint les populations à supporter des souffrances dont on pourrait faire l'économie.

4 - Dans ces conditions, il est difficile de créer la classe des femmes et des hommes d'affaires africains riches capables de prendre en main les économies nationales du continent noir et combattre avec efficacité la pauvreté et la mendicité humiliantes !

C4-La centralisation des changes ou les comptes

⁵⁸ Selon l'article 4 alinéa 3 du traité constituant l'U.M.O.A., les Etats signataires s'engagent à respecter « la libre circulation des signes monétaires et la liberté des transferts entre les Etats de l'Union. ». L'article 6 de l'Accord de coopération franco-ouest africain précise que « la réglementation uniforme des relations financières extérieures des Etats de l'Union... sera maintenue en harmonie avec celle de la République Française.

« Cette harmonisation assurera, en particulier, la liberté des relations financières entre la France et les Etats de l'Union

⁵⁹ BCEAO, Direction centrale des Etudes et de la Prévision, 17 Août 1993. Pour la seule Côte d'Ivoire, dans la même période, les rachats des billets F CFA s'estimaient à « 48,6 milliards contre 30,6 milliards », un an plus tôt. (Ibid)

d'opérations

Les comptes d'opérations ont une origine nazie (C4-1) et un mécanisme de fonctionnement (C4-2) qui a des conséquences très lourdes sur les Africains (C4-3).

C4-1 L'origine nazie des comptes d'opérations

La France applique actuellement aux Africains les cruautés financières que l'Allemagne nazie lui a infligées pendant l'occupation selon le mécanisme du clearing ci-dessous décrit.

« **Pour piller les biens de la France**, l'Allemagne avait d'abord imaginé un tribut qui, sous prétexte de faire face aux frais d'entretien de son armée d'occupation, lui laissait un excédent considérable. Elle se créait ainsi des disponibilités qui lui permettaient de se procurer **sans bourse délier** tout ce qu'elle jugeait bon de s'approprier.

Mais elle n'entendait pas en rester là. Son intention était encore d'organiser sous des apparences commerciales l'exportation chez elle, **à peu près gratuitement**, de toutes les richesses françaises dont elle croirait avoir besoin. Pour réaliser ce dernier projet, elle imagina d'instituer un accord de compensation franco-allemand qui, à la vérité, n'aurait d'accord que le nom et mettrait la production française à sa merci... L'accord était passé entre, d'une part, le Reich allemand et d'autre part, la France occupée et la France non occupée. Mais ce qui est particulièrement grave, c'est que les Allemands ne s'inquiètent nullement d'un déséquilibre éventuel du clearing. Bien plus, ils préparent ce déséquilibre éventuel du clearing; et par un moyen très simple, prévoient comment il y sera fait face aux frais de l'office de compensation français. En effet, le texte précise que, dès le versement en marks, à Berlin, par les importateurs allemands du montant de leurs acquisitions en France, l'office de compensation français devra verser aux exportateurs français, en francs, la valeur de leurs expéditions. Il n'y aura pas lieu de se préoccuper de savoir si l'office de compensation français possède les francs disponibles... De toute manière, il devra payer. Autrement dit, il financera sans limitation les exportations vers l'Allemagne des produits français. Car rien ne retiendra les exportateurs français dans leur tentation d'expédier vers l'Allemagne le plus de marchandises possible, certains qu'ils seront d'être payés immédiatement en francs. Une telle disposition est inadmissible...»⁶⁰.

Le Ministre français Pierre Cathala des finances résume le fonctionnement du clearing et en donne les résultats qui sont favorables pour l'Allemagne et désastreux pour la France :



Le Ministre des Finances Pierre Carthala

« En vertu d'un accord intervenu en 1940, la France finance des exportations faites à destination de l'Allemagne. Ça veut dire que chaque fois qu'une usine travaille pour le compte allemand, elle est créancière de l'état allemand auquel elle fait ces fournitures, mais en fait c'est le Trésor français qui fait les avances nécessaires en francs français. Nous supportons les charges des exportations industrielles ou commerciales faites à destination de l'Allemagne. En contre partie, nous avons un crédit en Allemagne en marks. Ce crédit, nous ne pouvons en disposer que pour les paiements à faire à l'Allemagne, donc des charges supplémentaires pour notre trésorerie. Pour 1943 l'avance faite pour le clearing a pris des proportions inquiétantes. Alors que dans le courant des années

⁶⁰ Pierre Arnoult, Inspecteur général des Finances, " Les finances de la France et l'occupation allemande., 1940-1944, Presses Universitaires de France.108 Bd ST germain, Paris.

précédentes, les sommes versées s'établissaient à deux ou trois milliards par mois, en septembre 1943, les avances ont atteint la somme de 7 milliards par mois. Les avances faites depuis octobre 1940 s'établissaient à la somme globale de 115 milliards ; vous pouvez compter pour 1943 que le Trésor Français supportera de ce fait une charge supplémentaire de 60 milliards »⁶¹.

Dès qu'elle a retrouvé la liberté, la France a été doublement inspirée par son ex-occupant allemand. Elle a d'abord créé en 1945 une monnaie militaire appelée le franc Cfa qui lui a permis de s'attribuer ex-nihilo toutes les devises des PAZF au nom de l'alimentation prioritaire des comptes d'opérations ouverts dans son propre Trésor Public.

Ensuite, la même France a fait signer en 1963 aux PAZF des accords néo coloniaux de coopération commerciale (accords de Yaoundé, de Lomé et de Cotonou ...). Grâce à ces accords léonins, la France a pu importer massivement les matières premières des PAZF **sans dépenser une seule devise**. Le témoignage du Français Jean Boissonnat est à cet égard très éloquent et une véritable révélation étonnante.



Jean Boissonnat , membre du comité monétaire de la Banque de France

La zone Franc, écrit J. Boissonnat, « est une zone monétaire qui, dans sa forme traditionnelle, se caractériserait par le fait qu'elle assurait une intégration économique entre la France et les pays d'Outre-mer. Pratiquement, **toutes les décisions étaient prises à Paris**. Au point de vue monétaire, le franc était la monnaie commune, même quand il existait théoriquement une autre monnaie (franc CFA par exemple en Afrique noire), **car celle-ci n'était qu'un multiple fixe du franc**. ...**La zone franc a permis à la France de se fournir en certaines matières premières (plomb, zinc, manganèse, nickel, bois, phosphates, oléagineux, uranium...)** sans déboursier de devises. ...On a calculé qu'elle représentait 250 millions de dollars par an d'économies de devises. La métropole a acheté, en 1954, pour 365 milliards de marchandises (principalement des produits). On a estimé que 500 000 Français de la métropole tiraient leurs moyens d'existence de l'ensemble économique de la zone franc »⁶²

Comme on le constate clairement ci-dessus, les accords franco-africains ne sont que la progéniture du clearing nazi dont la France a souffert pendant ses années d'occupation. Les échanges commerciaux entre les PAZF et la France, répétons-le expressément, au regard des résultats désastreux qu'ils produisent sur les Africains, depuis leur signature jusqu'à ce jour ce jour, sont des clearings néo-nazis modernisés. Car les Africains de la zone Franc garantissent à la France la sécurité de ses approvisionnements en matières premières brutes. Mais pour payer ces produits primaires qui lui sont ainsi livrés, **la France crédite les comptes d'opérations qu'elle a ouverts dans son propre Trésor Public au nom des trois Banques centrales africaines regroupant tous les pays membres de la zone franc CFA**. Par ce jeu d'écritures comptables, la France ouvre une ligne de crédit ou accorde un crédit aux PAZF. En paraphrasant le Ministre français des finances qui dénonce ci-dessus le nazisme financier dont son pays a été victime, on peut affirmer que « **ce crédit, les PAZF ne peuvent en disposer que pour les paiements à faire à la France** ». Les PAZF importent ainsi de la France, par contrainte, des produits et de la main d'œuvre pléthorique ne répondant pas le plus souvent à leurs besoins essentiels de développement endogène. Pour mémoire, la France puise dans ses caisses des devises pour payer les pays étrangers comme les Etats-Unis d'Amérique ou l'Inde envers lesquels elle a une dette matérialisée par son déficit de balance des paiements. **C'est le contraire qui se produit avec les PAZF que la France paie,**

⁶¹ Pierre Cathala, ministre des finances et député de Seine et Oise, " FACE AUX REALITES", la direction des finances françaises sous l'occupation, 31 mars 1948, pp 226-227-228

⁶² Jean Boissonnat, Membre du Comité monétaire de la banque de France, « La Zone Franc: Survivance du Passé ou Promesse d'Avenir » in La Croix, 17 février 1960

soulignons-le, en écrivant tout simplement des signes positifs (+) sur les comptes d'opérations attribués unilatéralement aux PAZF. Ceux-ci ne peuvent donc avoir la libre jouissance de leurs revenus d'exportation en provenance de la France qui s'impose à eux comme le seul pays avec lequel ils sont condamnés à commercer, généralement dans des conditions monopolistiques qui leur sont défavorables

C4-2. Le fonctionnement des comptes d'opérations.

La convention entre la France et l'Afrique de la zone franc stipule que : « *les Etats membres conviennent de mettre en commun leurs avoirs extérieurs dans un fonds de réserves de change. Ces réserves feront l'objet d'un dépôt auprès du Trésor Français, dans un compte courant dénommé : compte d'opérations.* »⁶³ Et « *la banque versera au compte d'opérations les disponibilités qu'elle pourra se constituer en dehors de sa zone d'émission* ».⁶⁴

Jusqu'en 1973, les banques centrales africaines étaient tenues de verser sur ce compte la totalité des avoirs extérieurs qu'elles détenaient. La convention de 1973, qui se veut plus souple, contraint les PAZF à déposer au Trésor Français 65 % au moins de leurs réserves de change. La convention les autorise à détenir au maximum 35% de leurs avoirs extérieurs pour répondre à leurs besoins de trésorerie et honorer leurs engagements auprès du F.M.I. et de la B.R.I. (Banque des règlements internationaux)⁶⁵.

Depuis le 20 septembre 2005, ce taux⁶⁶ est égal à 50% pour la BCEAO et à 60% pour la BEAC dont la quotité se réduit à celle de son homologue de l'Afrique de l'Ouest dès le premier juillet 2009. Le taux de 65% est inchangé pour la BCC des Îles Comores.

En contrepartie du respect rigoureux de ce principe de centralisation des réserves de change à Paris par les Africains, le Trésor Français s'engage à fournir toutes les sommes dont les Banques centrales africaines peuvent avoir besoin, aussi bien pour leurs règlements à l'intérieur de la zone que pour leurs paiements extérieurs en devises⁶⁷.

« *Le compte d'opérations peut devenir débiteur sans qu'aucune limite ne soit assignée à ce découvert. Lorsque le solde est débiteur, le Trésor Français perçoit des intérêts* »⁶⁸ payés par les Africains. Dans le cas contraire, c'est-à-dire lorsque le solde du compte d'opérations est créditeur, le Trésor Français verse des intérêts aux Africains. Cette convention de comptes d'opérations cause à l'Afrique Noire d'énormes préjudices dont quelques-uns méritent d'être évoqués ci-après.

C4-3 Les inconvénients des comptes d'opérations pour l'Afrique.

Les inconvénients des comptes d'opérations sont essentiellement d'ordre financier, économique, social et politique. Le préjudice financier est énorme.

C4-3-1 - Les Africains financent l'économie française à leur propre détriment.

Avant la réforme de 1973, les PAZF déposaient la totalité de leurs devises au Trésor public français. Par exemple « *en 1966... le gain total de 1 220,3 millions de francs français résulte d'un apport de 221 millions de la France, d'un apport de 1218,6 millions des Etats africains et malgaches...* »⁶⁹ Cela veut dire que l'apport en devises des PAZF est 5,51 fois⁷⁰ plus élevé que celui de la France

⁶³ Article 11 de la convention de coopération monétaire entre la France et les Etats membres de la B.E.A.C., 13 Mars 1973.

⁶⁴ Article 2 de la convention de compte d'opérations entre la France et les pays africains de la zone franc (les PAZF).

⁶⁵ Article 3 de la dite convention de compte d'opération.

⁶⁶ Avenant N°1 du 20 septembre 2005 à la convention de 1973.

⁶⁷ Institut Technique de Banque (I.T.B.), « La Zone franc », 3^{ème} édition, P. 15.

⁶⁸ Ibid.

⁶⁹ Journal officiel de France du 15 avril 1970 page 209.

⁷⁰ $1218,6 \text{ millions} / 221 \text{ millions} = 5,51 \text{ fois}$

métropolitaine. Cette contribution forcée de l'Afrique est égale à 99,86% du gain net total des devises reçues par la France⁷¹. Par ailleurs, cette part africaine représente 551% des devises que la France a pu apporter à la zone franc ou à elle-même⁷².

Les statistiques financières internationales montrent que les comptes d'opérations ouverts au nom des Banques Centrales africaines ont été constamment créditrices depuis leur création jusqu'en 1980 et après la dévaluation de 1994.

Parce que « *les coûts liés à la garantie de convertibilité des monnaies de la zone se sont avérés assez faibles du point de vue de la France. La discipline monétaire que les banques centrales de l'Union Monétaire Ouest Africaine et de l'Afrique centrale (BCEAO et BEAC) ont dû maintenir les a conduites à disposer d'un solde excédentaire de leurs comptes d'opérations jusqu'à la décennie quatre-vingts. Au début de son existence, la zone franc a joué un rôle non négligeable de pourvoyeur de devises pour la France...* ».⁷³

C4.3-2- Les Africains réduits à de simples rentiers financiers.

De 1962 à 1980 la France a versé régulièrement des intérêts financiers créditeurs à ses partenaires africains qui lui ont prêté la totalité ou la grande majorité (à partir de 1973) de leurs recettes d'exportations, conformément à la convention de compte d'opérations.⁷⁴

Ce versement régulier de maigres intérêts financiers aux Africains par la France s'observe à nouveau depuis la dévaluation du franc CFA qui a contribué au remplissage rapide des comptes d'opérations. Cela veut dire que **les dirigeants africains stockent ou immobilisent dans les caisses du Trésor Français les immenses capitaux financiers indispensables au développement socio-économique de l'Afrique**. Leur collaboration financière négative avec l'ancienne puissance colonisatrice fait d'eux de simples rentiers financiers. Car, au lieu d'utiliser rationnellement ces capitaux dans le développement de l'économie africaine, ils se contentent de récolter les maigres intérêts financiers dont le taux est fixé unilatéralement par la France: « *Lorsque le solde sera créditeur, le montant moyen des fonds en dépôt au cours de chaque trimestre sera assorti d'un taux d'intérêt égal à la moyenne arithmétique des taux d'intervention de la Banque de France sur effets publics au plus court terme pendant le trimestre considéré* »⁷⁵.

Depuis que l'euro est devenu la monnaie de la France, le taux de rémunération des capitaux africains stockés dans les comptes d'opérations est déterminé par la Banque Centrale Européenne (BCE):

« *Le solde créditeur du compte d'opérations est désormais assorti d'une rémunération différenciée assise sur les taux de la Banque centrale européenne, selon qu'elle s'applique à la quote-part des avoirs qui doit être conventionnellement centralisée au compte d'opérations, ou au solde excédant cette quote-part* »⁷⁶.

Dans la réalité, c'est la France qui profite des placements des capitaux africains. C'est pourquoi, M. Omar BONGO, Chef de l'Etat gabonais, tient à faire la mise au point suivante : « ***Nous sommes dans la zone franc. Nos comptes d'opérations sont gérés par la Banque de France, à Paris. Qui bénéficie des intérêts que rapporte notre argent ? - la France*** »⁷⁷. En vérité, la France fait multiples usages de ces avoirs extérieurs africains qui lui sont confiés.

⁷¹ $1220,3 \text{ millions (gain net total) } / 1218,6 \text{ millions (pour l'Afrique et Madagascar)} * 100 = 99,86\%$

⁷² $5,51 \text{ (fois)} * 100 = 551\%$

⁷³ Bruno. COQUET, Jean Marc, *Quel avenir pour la zone franc après Maastricht, Observations et diagnostics économiques, Revue de l'OFCE, N°41, 1992.*

⁷⁴ *Rapports d'activité et Rapports annuels de la BCEAO et BEAC de 1962 à 1980.*

⁷⁵ Cf article 7 de la convention de compte d'opérations BCEAO. Voir aussi de la même convention de compte d'opérations entre la France et la BEAC - 1973.

⁷⁶ Avenant à la convention de compte d'opérations du 4 décembre 1973 entre la France et la BCEAO, qui a été signé le 20 septembre 2005

⁷⁷ Omar BONGO, interview accordée à Libération du Mercredi 18 Septembre 1996. P. 6.

C4-3-3- Le Trésor Public Français utilise les capitaux africains pour combler ses propres déficits.

Le Trésor Public Français se sert des réserves africaines stockées chez lui pour ajuster hebdomadairement sa situation auprès de la Banque de France, d'après Xavier de La Fourrière : « ***L'avantage que représente pour le Trésor français l'existence de soldes créditeurs aux comptes d'opérations est réel, car ils sont l'une des ressources qu'utilise le Trésor français pour financer la charge qui résulte pour lui des découverts d'exécution des lois de finances et de l'amortissement de la dette publique.*** »⁷⁸.

Selon le rapport JEANNENEY, les devises africaines disponibles au Trésor Public Français contribuent à combler le déficit de la balance des paiements de la France: « ***Lorsque les pays de la zone franc exportent vers l'étranger plus qu'ils n'importent, ils procurent à la France des devises. Celles-ci lui sont utiles si dans le même temps sa propre balance des paiements avec l'étranger est déficitaire. La Grande-Bretagne a souvent tiré un tel bénéfice du fonctionnement de la zone sterling, particulièrement aux époques où les cours des matières premières étaient élevés*** »⁷⁹.

Les grands pays -dont les Etats-Unis d'Amérique en tête- vivent en général au-dessus de leurs moyens. En conséquence, la France ne peut que se réjouir des devises que lui apportent gracieusement les Africains qui se soumettent à elle par la convention de compte d'opérations sans un seul réel espoir pour ceux-ci de tirer profit de cette servitude volontairement acceptée.

C4-3-4 - Le remplissage prioritaire des comptes d'opérations se fait contre le développement des Africains.

Depuis la dévaluation du FCFA en 1994, accouplée au boom des matières premières, les comptes d'opérations africains sont abondamment et constamment excédentaires.

Par exemple pour la BEAC, « *les avoirs en Comptes d'Opérations ont augmenté de 47,5 %, se situant à 4 311,7 milliards F CFA à fin mars 2007 contre 2922,9 milliards à fin mars 2006* »⁸⁰. Cette dotation des comptes d'opérations situés à Paris est le double du crédit accordé pour financer le développement économique des pays membres de la BEAC. Car, précise le rapport sur la situation monétaire de la CEMAC, « *les crédits à l'économie se sont situés à 2055,9 milliards F CFA au 31 mars 2007...* »⁸¹

Autrement dit, les pays de l'Afrique centrale utilisateurs du Franc CFA préfèrent de loin donner à la France leurs immenses capitaux libellés en devises au lieu de les utiliser pour mettre en place chez eux une véritable politique de développement économique endogène.

La même tendance d'extraversion prioritaire des devises africaines au profit de la France s'observe au niveau de l'Afrique de l'Ouest.

Par exemple « *les avoirs extérieurs nets des institutions monétaires à la fin de décembre 1996 sont estimés à 884 milliards, en progression de 191 milliards par rapport à fin décembre 1995... Les avoirs extérieurs bruts de la B.C.E.A.O. se sont consolidés, pour s'établir à 1609,1 milliards, soit l'équivalent de six mois d'importation de l'Union. Ils assurent une couverture de l'émission monétaire à hauteur de 101,5 %, contre 95,8 % sur un an plutôt.* »⁸².

A l'opposé de ce remplissage des comptes d'opérations ouverts à Paris, les populations ouest africaines ont été pénalisées ; car, « *les interventions globales de l'Institut d'émission ont poursuivi leur baisse, revenant de 554,8 milliards à 495,5 milliards, soit un recul de 10,7 %. Cette évolution*

⁷⁸ X. de la FOURNIERE, cité par GERARDIN, Op. Cit. P. 134.

⁷⁹ Rapport Jeanneney, « La politique de coopération avec les pays en voie de développement », Paris, Documentation française, 1963.

⁸⁰ 77 SITUATION MONETAIRE DE LA CEMAC AU 31 MARS 2007

⁸¹ SITUATION MONETAIRE DE LA CEMAC AU 31 MARS 2007

⁸² B.C.E.A.O. Réunion des Ministres de l'Economie et des Finances des pays membres de la zone franc. Cotonou, les 16 et 17 Avril 1997. Evolution récente de la situation économique, financière et monétaire dans les pays de l'U.E.M.O.A. PP. 15 et 17.

résulte d'une contraction de 57,5 milliards, des concours aux Trésors et d'un léger fléchissement des avances aux banques et établissements financiers de 1,8 milliard. »⁸³.

Or, quand les Trésors publics et les banques commerciales du continent s'assèchent à cause de cette priorité accordée à l'alimentation des comptes d'opérations de Paris, ce sont des populations entières qui succombent sous le poids de la pauvreté structurellement organisée par leur usage forcé du franc français hier et de l'Euro aujourd'hui, à travers le F.C.F.A.

Très loin d'être statique, cet exode des devises des Africains en direction du Trésor de la France est toujours ascendant et il aggrave la pauvreté sur le continent noir.

L'examen des bilans de la BCEAO révèle « *qu'au 31 décembre 2004, le montant déposé sur le Compte d'Opérations s'élève à 3449,4 milliards de FCFA contre 2 636, 946 milliards de FCFA au 31 décembre 2001* »⁸⁴

En considération des multiples milliards des Africains stockés au Trésor Public français, le Ministre Michel Charasse a pu écrire dans son rapport au Sénat ce qui suit.

« Compte tenu du niveau des avoirs extérieurs actuellement détenus par les banques centrales de la Zone franc et de la probabilité très faible que la garantie de l'Etat (français) ait à jouer au profit de l'une ou l'autre des banques centrales, ces trois programmes ne sont dotés d'aucun crédit au titre de 2008 comme en 2007. La garantie de convertibilité ne s'exercera pas en 2007 et ne devrait pas jouer en 2008, la situation des trois banques centrales étant considérée comme saine avec des réserves de change élevées, correspondant à plus de 4,5 mois d'importations de biens et services pour la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'ouest (BCEAO), près de 6 mois pour la Banque centrale des Etats de l'Afrique centrale (BEAC), et à un niveau suffisant pour la Banque centrale des Comores (BCC) »⁸⁵

Comme on le constate, **tant que les comptes d'opérations des Africains sont créditeurs, la garantie française ne joue pas. Autrement dit, ce sont les Africains eux-mêmes qui fournissent à la France les devises nécessaires au soutien ou à la garantie du Franc CFA. La gestion du Franc CFA par la France est donc conservatrice ou réactionnaire dans la mesure où se perpétue encore l'ordre colonial monétaire malgré l'acquisition des indépendances politiques par les PAZF dans les années 1960.**

Les devises africaines font encore, comme autrefois, l'objet d'une subtile saisie conservatoire par l'Etat français qui empêche les PAZF, par cette confiscation de leurs capitaux, de commercer librement avec le Reste du Monde.

C4-3-5- La France emprunte les capitaux africains détenus sous forme d'obligations

Conformément à l'avenant du 20 septembre 2005, dans le bilan de la BCEAO du 31 décembre 2005, « *le portefeuille en devises comporte essentiellement des titres obligataires acquis et constitués en majorité de titres souverains, émis par la France (888,9 milliards) et de parts de fonds commun de placement souscrites auprès de la BRI (268,8 milliards)* »⁸⁶

Comme on le constate, la nouvelle politique de gestion des réserves de change est favorable à la France. Car celle-ci émet des obligations que la BCEAO achète au lieu d'investir ces capitaux dans le développement des pays Africains membres de la zone Franc.

C4-3-6- Politique de rigueur budgétaire et l'austérité économique sans fin imposées aux PAZF par la France.

Pour pérenniser les excédents financiers structurels des comptes d'opérations qui leur sont favorables, la France et l'Europe dépouillent les PAZF de l'arme budgétaire. Selon J. de LAROSIERE, « *le rattachement des monnaies africaines à une monnaie forte, l'euro, implique que soit poursuivie, dans les zones d'émissions africaines, la mise en œuvre de politiques monétaires*

⁸³ Ibid. C'est nous qui soulignons.

⁸⁴ Rapport BCEAO sur le contrôle des états financiers pour les exercices 2001 et 2004

⁸⁵ Michel Charasse, SÉNAT N° 91 Session ordinaire 2007-2008

⁸⁶ Bilan de la BCEAO du 31 décembre 2005

rigoureuses... Les statuts des banques centrales (africaines) de la zone comportent des règles qui institutionnalisent la rigueur monétaire sans laquelle la zone Franc ne pourrait exister... **La préservation de la parité et de la fixité du taux de change des monnaies africaines, hier avec le franc, aujourd'hui avec l'euro,**⁸⁷ **impose que les politiques d'assainissement des finances publiques mises en œuvre dans la plupart des pays malgré les difficultés soient poursuivies.** »⁸⁸

C'est-à-dire, tant que les Africains voudront utiliser le F CFA et ancrer le taux de change de ce F CFA à l'Euro qui se substitue au FF, ils devront obligatoirement continuer à réduire de manière drastique leurs dépenses publiques, même si ces dernières sont logiquement incompressibles. Ils devront, par exemple, geler -et ils gèlent effectivement- les investissements structurels dans les domaines suivants : l'éducation nationale, la santé publique, la recherche et développement, les transports publics.

Dans les PAZF, toutes ces réformes structurelles et institutionnelles génératrices de misère sociale se poursuivront aussi longtemps que le F CFA sera ancré à l'Euro. Car, précise M. Jean-Claude TRICHET, alors Gouverneur de la Banque de France, « *les bénéfices tirés de l'Union économique et monétaire seront à la hauteur des résultats obtenus en matière d'assainissement des économies et de respect de grands équilibres macro-économiques. Ce principe s'applique aux pays désireux de rejoindre l'union économique et monétaire, notamment à la France. Les pays africains de la zone franc gagnent également à le respecter.* »⁸⁹.

On constate que le principe de fonctionnement des comptes d'opérations dépouille de fait les gouvernements africains de l'arme budgétaire, voire leur lie les mains. En effet, ceux-ci ne peuvent pas disposer, à leur gré, de budgets conformes à leurs immenses besoins. Leurs budgets doivent bénéficier au préalable de l'approbation incontournable de leur puissance protectrice qui est la France. Celle-ci, pour garantir la pérennité de son pouvoir de contrôle sur les PAZF, les fait entrer sous la coupe de l'Europe. Dès le 1er janvier 1999, les PAZF ont été admis à utiliser l'Euro par le biais du F CFA qui lui est rattaché. **Toute l'Europe retrouve ainsi son droit de regard sur les PAZF et est désormais autorisée à limiter les besoins des Africains à travers le maniement de l'arme budgétaire contre ses anciennes colonies qui se sont remises, librement et naïvement, entre ses serres de rapace rusé.**

Cette arme budgétaire est si importante politiquement et socialement que certains membres de l'Union Européenne, jugés économiquement faibles, ont été contraints de différer leur admission à l'usage de l'Euro. C'est le cas par exemple de la Grèce. Car, précise M. Dominique STRAUSS-KAHN, Ministre français de l'économie et de finances, « *la politique monétaire va être alignée sur la moyenne. Il y a des pays pour lesquels elle sera trop dure, d'autres pour lesquels elle ne le sera pas assez. Il faut avoir des politiques budgétaires qui corrigent ces aspects.* »⁹⁰. Donc, des pays hautement industrialisés et développés en comparaison avec ceux de l'Afrique sont ainsi, minutieusement protégés contre les désastres sociaux de l'Euro que dénoncent d'ailleurs à juste titre les syndicats européens en ces termes : « *Nous considérons que les critères de convergence sont trop rigides et surtout qu'ils ne tiennent pas suffisamment compte des facteurs sociaux.* »⁹¹.

En revanche, aucune protection n'est prévue pour les PAZF. La puissance économique de la Grèce est jugée trop faible pour permettre à ce pays d'utiliser, dès 1999, l'Euro. Et, paradoxalement, à la même date de ce premier janvier 1999, l'accord monétaire franco-africain autorise l'usage de l'Euro, via le F CFA, par les Etats Africains tristement célèbres dans le monde entier pour leur

⁸⁷ L'auteur avait employé "aujourd'hui" avec le franc, et "demain" avec "l'écu". Cette phrase a été simplement actualisée.

⁸⁸ Intervention de M. J. de LAROSIERE à la réunion des Ministres de la zone franc - Jeudi 17 Septembre 1992. Thème de la réunion : l'avenir de la zone franc dans l'Union économique et monétaire. Consulter la Banque de France - Direction Générale des Services étrangers. Service de la zone franc. N° 92-489, P. 8. Nous soulignons.

⁸⁹ Jean-Claude TRICHET, La zone franc et l'union économique et monétaire, dans Revue TDF n° 40-41 de septembre-décembre 1995, P. 63. Nous soulignons.

⁹⁰ Dominique STRAUSS-KAHN, le Monde du 06 Juin 1998, P. 2.

⁹¹ Antonio GONZALEZ, permanent de l'Union Générale des Travailleurs d'Espagne, dans CFDT Magazine n° 225, d'Avril 1997, P. 23.

misérable niveau socio-économique.

Les Africains sont victimes des exécutions sommaires engendrées par l'application institutionnalisée de **cette politique monétaire d'austérité interminable définie hors de l'Afrique et contre le bien-être socio-économique des PAZF.**

Il faut aussi souligner, avec force, que cette politique monétaire d'austérité sans fin est volontairement conçue et institutionnalisée pour obliger les Africains à « *accroître leur capacité d'épargne* »⁹². Et cette épargne forcée n'est pas destinée au développement de l'Afrique. Mais, elle est constituée pour renflouer, de façon prioritaire, les comptes d'opérations ouverts sur les livres du Trésor Public de la France, au nom de chaque Banque Centrale africaine. En d'autres termes, l'arrimage du F CFA à l'Euro a pour fondement l'extraversion des capitaux africains dont la gestion par la France infantilise leurs propriétaires !

C4-3-7- La gestion des comptes d'opérations infantilise et déresponsabilise les Africains.

L'institutionnalisation de l'exode des richesses africaines repose sur la théorie du régime de change fixe. Dans la réalité, c'est « *la Banque de France qui achète ou vend quotidiennement les devises sur le marché des changes pour le compte des Institutions d'émission africaines.* »⁹³. Autrement dit, ces opérations d'achat ou de vente des F CFA sont réalisées par la Banque de France, qui se substitue aux Banques Centrales africaines (BCEAO, BEAC, et BCC). Ces dernières n'ont aucune existence juridique sur le marché international des changes où se décide le sort des Africains, la France étant statutairement autorisée à représenter et à « défendre » les PAZF, et ce, parce que les dirigeants africains se montrent encore, malgré leur indépendance politique vieille de plusieurs décennies, immatures et incapables de défendre directement leur propre monnaie sur le marché internationale des changes. Le fonctionnement des comptes d'opérations institutionnalise donc l'infantilisation chronique et la déresponsabilisation consécutive des peuples africains. Un tel système monétaire ne concourt en rien à l'éveil des consciences africaines. Or, sans cet éveil de conscience, aucun décollage économique sérieux ne peut être envisagé en Afrique de la zone franc CFA destinée à être dévastée par l'arme nucléaire monétaire européenne.

C4-3-8- L'arme nucléaire monétaire de l'Europe contre les PAZF

Lorsque les réserves de change détenues par les PAZF à Paris sont jugées insuffisantes par la France gérante, celle-ci peut décider unilatéralement la dévaluation du F CFA, et ce, contre le gré des Africains mais avec l'accord préalable des Européens⁹⁴ unis contre le véritable développement endogène et prodigieux de l'Afrique noire ! L'exemple le plus éloquent est la dévaluation de 1994 qui se révèle comme l'un des moyens très efficaces de remplissage rapide des comptes d'opérations en France. Ce remplissage s'opère contre le bien-être socio-économique des Africains dont les capitaux prennent ainsi légalement le chemin de l'exil, alors même que ces populations épargnantes sont en proie à la faim, succombent quotidiennement aux maladies bénignes et à la misère obscure sans limite. La pauvreté socio-économique de cette partie de l'Afrique francophone s'aggrave avec l'ascension de l'euro qui emporte sur sa trajectoire ascendante le Franc CFA ! La pauvreté des Africains concernés ici se perpétue par la violence silencieuse et inouïe du franc CFA dont l'arrimage à l'euro est une redoutable arme nucléaire monétaire donnée aux Européens pour continuer à détruire méthodiquement les PAZF.

Avec l'Euro qui permet à l'Europe entière de se substituer à la France dans la gestion des PAZF (via le F CFA), les dévaluations répétitives du F CFA sont inévitables. Parce que les PAZF ne seront pas toujours capables de remplir les critères draconiens de convergence définis par l'Europe en fonction des réalités politiques et socio-économiques vécues au quotidien par les Européens (et non pas par les Africains).

Au total, l'Union Européenne s'est donné objectivement ce très efficace outil qui consiste à

⁹² Jean-Claude TRICHET, *Op. Cit.*

⁹³ Rapport n° 2907 d'information produit par l'Assemblée Nationale de France le 9 Juillet 1992.

⁹⁴ L'accord préalable de l'U.E. est exigé depuis la création de l'euro en 1999

dévaluer à tout moment le F CFA. Les dévaluations à répétition du F CFA ainsi institutionnalisées par le mécanisme de fonctionnement des comptes d'opération seront, pour l'Europe comme pour la France naguère, une technique avancée d'acquisition à vil prix des matières premières africaines qu'elle désire. Cette méthode lui permettra de grossir artificiellement les dettes extérieures africaines libellées en Euro ou en toute autre devise forte. Par ce mécanisme retors de dévaluation du F CFA, la France et les autres membres de l'Union Européenne accroîtront davantage, avec la même quantité de devises fortes (Euro ou dollars), le volume des prêts convertis en F CFA et accordés aux PAZF dont l'esclavage financier se confirmera quotidiennement par le principe d'autonomisation de leurs dettes.

L'extermination sournoise et rationnellement organisée des millions de peuples noirs par l'arme nucléaire monétaire franco-européenne s'opère à travers ces comptes d'opérations.

C4-3-9- Les comptes d'opérations sont véritablement une tragédie humaine...

Le stockage au Trésor Public Français des capitaux des PAZF correspond à la privation de revenus de plusieurs millions d'Africains. Le paysan africain moyen a un revenu annuel de 100.000 FCFA. Cela veut dire que 10.000 milliards de FCFA par exemple bloqués dans les comptes d'opérations de Paris équivalent en moyenne à 100 millions⁹⁵ de paysans africains privés littéralement de leurs revenus du premier janvier au 31 décembre de l'année considérée. Ces populations africaines ainsi expropriées et ruinées par le système colonial monétaire français modernisé, sont volontairement livrées à la famine meurtrière qui les extermine tous méthodiquement en silence et à l'insu de la communauté internationale maintenue à dessein dans l'ignorance sur la violence du franc CFA. Elles constituent l'un des réservoirs de main d'œuvre agricole sous-payée et corvéable à perpétuité au niveau planétaire selon les règles du capitalisme mondialisé et sans visage !

Autrement dit, l'Europe communautaire renforcera davantage par cette ingénieuse stratégie monétaire son pouvoir financier qui lui permettra de solidifier son emprise sur les PAZF, non seulement au niveau économique mais aussi sur le plan politique.

C4-3-10- La mise au pas des dirigeants africains et le blocage de leurs ardeurs patriotiques

L'Euro naît au moment où l'Afrique est vivement secouée par des guerres ethniques et nationalistes. L'Europe est donc inquiétée par la disparition de la scène politique des pères de l'indépendance politique africaine qui lui étaient très fidèles dans l'expansion et le renforcement en Afrique de son néocolonialisme. Cette Europe redoute le patriotisme excessif de la nouvelle élite dirigeante africaine qui mettrait en cause l'essentiel de ses intérêts. En conséquence, pour mieux protéger ses avantages acquis dans cette nouvelle Afrique en mutation profonde, l'Europe a trouvé indispensable d'intégrer, contre toute logique économique et financière, les PAZF dans l'Euro dès le 1er janvier 1999.

Parce que cette intégration subalterne des PAZF dans l'Union Européenne permet à l'Europe de couper, à travers les comptes d'opération qu'elle contrôle, les ressources financières à tout leader politique africain contestant sérieusement l'ordre politique et socio-économique établi par le Nord contre le Sud. Donc, en autorisant les PAZF à utiliser l'Euro par le biais du FCFA, l'Europe place sous sa direction les leaders africains présents et à venir. Elle se donne ainsi les moyens objectifs d'assurer la permanence de sa domination sur l'Afrique. Grâce au F CFA arrimé à l'Euro, l'Europe est sûre de détenir fermement le nerf des finances publiques des Etats africains sur lesquels elle continuera de faire main basse. **Cela est d'autant plus vrai que l'usine qui fabrique les francs CFA se trouve sur le territoire de la France, à Chamalières.** Cette ancienne puissance colonisatrice peut donc, en harmonie avec ses pairs européens, diminuer ou bloquer à tout moment la quantité de billets des francs CFA dont les Africains ont besoin pour faire fonctionner leurs économies. Le Franc CFA se révèle ainsi comme un facteur de blocage structurel des ardeurs patriotiques ou nationalistes africaines par l'Europe. Les dirigeants africains ont donc totalement tort de se laisser séduire par leur intégration suicidaire à l'Union Economique et Monétaire

⁹⁵ 10.000 milliards / 100.000 = 100 millions d'Africains privés de revenus chaque année !!!



Le ghetto Theresienstadt

Pendant la deuxième guerre mondiale, en Allemagne, des billets spécifiques furent émis dans certains Ghettos et camps de concentration. Cet argent permettait l'existence d'une économie rudimentaire derrière les murs fermés. Ces billets étaient différents des billets de banque réguliers employés dehors, afin de rendre plus difficile une éventuelle évasion.

Les billets étaient émis dans le ghetto Theresienstadt, qui était un camp de concentration installé par la Gestapo dans la ville Terezin (Theresienstadt) au Nord de la République Tchèque.

La forteresse de la ville a été transformée en ghetto muré en 1941. La fonction de Theresienstadt était de fournir un essai avant l'opération d'extermination des Juifs. A l'extérieur, elle a été présentée par les nazis comme modèle d'installation juive. Mais en réalité c'était un camp de concentration.

Les Africains de la zone franc, qui donnent gratuitement leurs recettes d'exportation à la France sous prétexte de conversion illimitée, sont en vérité dans ce même camp de concentration monétaire !

C4-3-11 - L'euro n'est pas fait pour aider financièrement les Africains.

Les Africains ne devraient rien attendre de l'Euro. Parce que l'avènement de l'Euro n'engage pour l'Europe aucun « *risque de financement monétaire direct des administrations publiques africaines. Il n'implique aucun financement direct de la Banque de France et n'en impliquera pas plus de la part du système européen de Banques Centrales* ». ⁹⁶

C4-3-12 - La France endette les PAZF avec les capitaux des PAZF.

La France place naturellement, comme tout agent économique intelligent, les immenses capitaux africains dans les établissements financiers ayant les meilleurs taux de rémunération. Elle s'approprie logiquement le différentiel des taux d'intérêts. Elle puise sur ces intérêts financiers qui appartiennent aux Africains une petite partie pour endetter ces mêmes Africains naïfs. C'est ce qu'on appelle l'aide financière de la France à ses anciennes colonies.

La France fait de multiples usages des capitaux africains avec lesquels elle peut par exemple spéculer en bourse pour s'enrichir très rapidement !

⁹⁶

Ibid.

C4-3-13 - L'accaparement de l'or africain par la France

La Banque de France a en dépôt plus de trois mille tonnes d'or dont l'essentiel est en provenance des anciennes colonies françaises. Car « *la couverture du Franc CFA est assurée par l'ensemble des devises et de l'or centralisé par le pool commun à la zone franc* ». ⁹⁷ Dans le cadre de cette couverture ou de la garantie du Franc Cfa, les Banques centrales des Africains déposent périodiquement une partie de leurs stocks d'or en France. Par exemple, le stock d'or africain de la BCEAO détenu à la Banque centrale de la France, au 31 décembre 2001, est estimé à 206,528 milliards de francs CFA (1) ⁹⁸

Face aux dangers réels du Franc Cfa, que faut-il faire ?

Deuxième partie : Les solutions

La création de la monnaie unique africaine (I) et la transformation locale des matières premières (II), telles sont les meilleures solutions pour vaincre efficacement en très peu de temps le sous-développement socio-économique de l'Afrique.

I- La création de la monnaie unique africaine (la MUA) et de la BCA

A- Liquidation du franc cfa et la sortie du camp de concentration monétaire

La création de la MUA doit libérer immédiatement du nazisme monétaire français les 15 pays Africains de la zone franc. La Côte d'Ivoire, avec ses 60% de la masse monétaire et 40 % du PIB de l'UEMOA, peut jouer un rôle déterminant dans la liquidation du Franc CFA au profit de la naissance d'une monnaie typiquement africaine contrôlée par et pour les Africains !

B-La garantie de la Monnaie Unique Africaine

La MUA doit être Garantie par la valeur synthétique de certaines matières premières minérales, minières, énergétiques et agricoles (comme le cacao par exemple) dont regorge l'Afrique. Les Africains pourront exiger d'être payés en partie, pendant leurs échanges avec le reste du monde, dans leur propre monnaie commune qui prendra nécessairement de la valeur parce que sa demande sera plus forte que son offre. En effet, au fur et à mesure que s'achèteront en grande quantité ces matières premières africaines vitales pour les économies modernes, la MUA qui leur sera rattachée s'appréciera mécaniquement. Elle sera alors robuste ou forte. La M.U.A. méritera ainsi la confiance totale des Africains eux-mêmes et celle de leurs partenaires extérieurs. Conformément au tableau ci-dessous, l'Afrique occupe la première place dans la production, l'exportation et la détention des réserves de l'or, du diamant, du cobalt, du vanadium, du manganèse, du chrome et du partinium. Il en résulte que la MUA, qui est garantie par de telles richesses naturelles réelles et abondantes, sera effectivement la monnaie la plus sûre et la plus solide du monde.

La M.U.A doit donc être créée sans rien attendre pour sauver l'Afrique !

Production minière et ressources africaines (2004)

⁹⁷ *Bulletin de la BCEAC, n° 7 août-sept 1966 P. 488*

⁹⁸ *Rapport sur le Contrôle des Etats Financiers de la BCEAO Exercice Clos le 31/12/2001*

Minéraux	% africaine de la production mondiale	Rang production africaine	% Africaines de réserves mondiales	rang réserves africaines
Platine	54 %	1	60+%	1
Or	18 %	1	42 %	1
Chrome	40 %	1	44 %	1
Manganèse	28 %	2	82 %	1
Vanadium	51 %	1	95 %	1
Cobalt	18 %	1	55+%	1
Diamants	78 %	1	88%	1

Source : USGS

C - Les Règles de conduite internes aux pays Africains utilisateurs de la M.U.A.

Les pays utilisateurs de la Monnaie unique africaine devront respecter les règles suivantes .

1- **Le taux de transformation locale des matières premières est fixé à 100%**

2- La nature et la composition des exportations africaines: des produits finis transformés sur le sol africain.

3- La garantie de la MUA par la valeur synthétique des matières premières africaines

4- Le taux d'inflation inférieur à 6% (Au lieu de 3% en Europe)

5- L'encours de la dette extérieure : Dettes/PIB < 30%. (Contre 60% dans l'union européenne)

6- Le déficit public : Déficit public/ PIB < 1,5 % (contre 3% du PIB des pays membres de l'Union Européenne)

7- Le taux de pression fiscale ou de prélèvements obligatoires: TPO < 20% contre 44,2% en France en 2006

8- La démocratie comme outil de gestion rationnelle des biens publics

D- La création de la Banque centrale africaine

Une seule et unique Banque Centrale Africaine (BCA) destinée à loger la M.U.A.doit être créée Cette BCA mettra fin à la balkanisation monétaire et à l'atomisation ridicule des Banques Centrales Africaines. En effet, conformément aux données du tableau ci-dessous, il y a 40 banques centrales africaines qui gèrent annuellement chacune en moyenne un PIB estimé à 27 milliards de dollars .Cela veut dire que si le modèle africain devrait est recopié par les pays ou régions, on aurait par exemple 488 monnaies et banques centrales différentes⁹⁹ aux Etats-Unis où il n'y a qu'une seule La même observation est valable pour la zone euro, le japon, la Chine , la Russie et l'Inde où l'on aurait respectivement 393, 161, 97, 36 et 34 monnaies et banque centrales différentes pour chacune de ces entités considérées dont le choix de l'unité monétaire devrait inspirer favorablement l'Afrique.

	AFRIQUE	USA	CHINE	JAPON	Zone. EURO	RUSSIE	INDE
PIB	1 081	13 162	2 645	4 368	10 637	987	912
Nombre de BC	40	1	1	1	1	1	1
PIB	27	13 162	2 645	4 368	10 627	987	912
Courant/Afrique	1	488	97	161	393	36	34

Source: Source, World Bank, World D

Grâce à la MUA, les Africains maîtriseront non seulement leur BCA, mais ils contrôleront

⁹⁹ 13.162 de PIB/27 de PIB=488 Banques centrales théoriques

également tous les organismes financiers et toutes les banques commerciales situés sur le continent noir. Les microcrédits distribués aux agents économiques seront ainsi banalisés et permettront la relance économique durable par les Africains eux-mêmes sans recourir à des emprunts extérieurs trop contraignants et nuisibles au décollage socio-économique africain !

II – Constitutionnaliser la transformation locale de toutes les matières premières africaines

La transformation locale des matières premières est la véritable solution aux différents sérieux problèmes socio-économiques du continent noir.

La Corée du Sud et la Chine avaient en 1960 chacune un niveau de vie relativement inférieur à celui de plusieurs pays comme le Ghana, le Kenya et la Côte d'Ivoire. Aujourd'hui, ces deux pays asiatiques sont en tête parce qu'ils ont compris et appliqué effectivement la méthode de la transformation locale des matières premières ! L'Afrique doit impérativement emprunter ce même chemin de la transformation locale de toutes ses matières premières !

Par exemple, l'étude ci-dessous montre clairement que si la République de Côte d'Ivoire transforme en poudre toute sa production annuelle de café et de cacao, elle pourrait non seulement **éteindre en moins d'un an toutes ses dettes**, mais elle aurait également les moyens financiers consistants pour nourrir décemment toutes les populations de l'Afrique subsaharienne.

Tableau : Transformation locale du Café et Cacao de RCI

Hypothèses	H1	H2	H3	H4	H5
PV/kg en Occident (€)	200	200	200	200	200
Réduction	1/2	1/4	1/8	1/16	1/32
PV/kg (après Réduction) (€)	100	50	25	12,5	6,25
Quantité (kg)	1 410 000 000	1 410 000 000	1 410 000 000	1 410 000 000	1 410 000 000
Recettes (Milliards €)	141	70,5	35,25	17,625	8,8125
Recettes (Milliards FCFA)	92 489,937	46 244,968	23 122,484	11 561,245	5 780,6210
Budget de l'Etat RCI (Milliards CFA)	2000	2000	2000	2000	2000
Equivalent en années (1)	46,2	23,1	11,5	5,8	2,8
Dettes Publiques au 31 déc. 2007 (Milliards FCFA)	7397,234	7397,234	7397,234	7397,234	7397,234
Remboursement Dette totale	12,5 fois	6,2fois	3,1 fois	1,5 fois	0,8 fois

Source: Hypothèse

Lecture du tableau ci-dessus :

La petite tasse de café ou de cacao vaut en moyenne deux euros dans les bars de Paris. Cette tasse contient en moyenne 10 grammes de poudre de café ou de cacao moulu. Un kilogramme vaut 1000 grammes et correspond ici à 100 tasses. Donc lorsque tout le contenu de la bouteille ou de tout autre emballage qui contient le kilogramme du café ou de cacao en poudre aura été vendu, le propriétaire du bar aura réalisé une recette de deux cents euros (=2€*100 tasses). C'est ce qui explique la présence de 200 € sur toute la deuxième ligne du tableau.

La production annuelle retenue pour la Côte d'Ivoire est de 1.500.000 tonnes de fèves de cacao et 300.000 tonnes de café décortiqué.

Pendant sa transformation en mélasse ou en poudre, le cacao en fèves perd 20% de son poids. Donc la production ivoirienne de 1.500.000 tonnes de fèves de cacao correspond à 1.200.000 tonnes de

poudre (=1.500.000 tonnes*0,8) ou à 1.200.000.000 kilogrammes.

Au cours de sa transformation en poudre, le café décortiqué perd 30% de son poids. Donc la production annuelle retenue de 300.000 tonnes de café décortiqué correspond à 210.000 tonnes de café poudre (=300.000 tonnes *0,7) ou à 210.000.000 kilogrammes.

Donc la production globale du cacao et du café en poudre est de 1.410.000.000 kilogrammes (= 1.200.000.000 kg + 210.000.000 kg.). C'est ce qui justifie la présence de ce chiffre dans la cinquième ligne du Tableau ci-dessus.

La recette annuelle financière est le produit de la quantité vendue (1.410.000.000 de kg) par le prix de vente unitaire (PV/kg) retenu dans les différentes hypothèses (H1, H2, H3, H4 et H5). Cette recette annuelle figure en euros et en francs CFA respectivement dans les lignes six et sept du tableau ci-dessus.

Le budget annuel de fonctionnement de 2008 retenu pour la côte d'Ivoire est de 2000 milliards de francs CFA que l'on peut lire dans la ligne 8 du tableau.

La ligne 9 du même tableau indique pendant combien d'années la côte d'Ivoire pourrait vivre avec les recettes d'une seule année, selon les différentes hypothèses retenues pour les prix de vente du kg de cacao-café en poudre.

Par exemple, en vendant à moitié prix (100€ selon l'hypothèse N°1=H1) le kg de café-cacao transformé localement en poudre, la Côte d'Ivoire pourrait faire une recette annuelle de 92.489,937milliards de francs CFA correspondant à 46,2 années de vie (= 92.489,937 milliards /2000milliards) sans rien faire d'autre que de s'amuser. Même en vendant son produit fini à 6,25 euros le kg, la côte d'ivoire pourrait vivre décemment pendant trois ans consécutifs avec la recette d'une seule année civile (voir hypothèse H5 dans le tableau). Cela veut dire concrètement que ce pays aurait des moyens financiers solides pour rembourser la totalité de ses dettes et nourrir décemment tous les Africains au Sud du Sahara. Car dans le prix de vente de 200 euros que paie le dernier consommateur à Paris, il ya la rémunération des salariés du bar et la TVA, du centre commercial qui a vendu la poudre du café-cacao, de l'entreprise d'emballage qui a mis en sachet ou en bouteille ce café-cacao poudre, de l'usine où le café-cacao a été transformé en poudre, de la société maritime qui est allée acheter le kg du café décortiqué- fèves de cacao au port d'Abidjan, de la compagnie d'assurance qui assure le café-cacao contre les pirates de mer durant son transport maritime d'Afrique vers l'Europe et il ya également le prix d'achat du kg du produit considéré.

Pour mémoire, en 2008, le prix d'achat versé par l'acheteur européen à la Côte d'ivoire est égal à 500 francs CFA comprenant 300 francs CFA pour le paysan producteur et 200 francs Cfa pour l'Etat (Droit unique de sortie ou le DUS). Ces 500 CFA équivalent à 0,7622 euros que l'on peut arrondir par commodité à un euro.

En d'autres termes, cela veut dire que la Côte d'Ivoire a perçu moins d'un euro sur les 200 euros générés par le commerce entre le Sud et le Nord où sont implantées toutes les entreprises dont les salariés mieux rémunérés se nourrissent des transactions commerciales liées au café et cacao.

Cette froide observation incontestable montre que la seule solution viable capable de contraindre le Nord à partager équitablement ces 200 euros avec le Sud consiste à transformer en Afrique la matière première agricole considérée (ici café-cacao) afin de faire profiter aux travailleurs africains une partie significative **de la valeur ajoutée créée** (qui est ici égale à $200-1=199€$).

Cette solution est valable pour toutes les matières premières de tous les pays du continent noir.

Par exemple si le Mali implante chez lui les machines qui transforment l'or, le diamant et le coton en des produits finis, il vaincra définitivement en moins de deux ans le chômage et la pauvreté structurels . Il en est de même pour le Niger dont la transformation locale de son uranium en produits finis lui permettra de se classer parmi les pays les plus développés du monde.

Par conséquent, pour combattre avec efficacité le sous-développement endémique dont souffrent atrocement les Africains, les différents pays du continent noir doivent s'astreindre à transformer chez eux toutes leurs matières à 100%.

Cette obligation de production locale des produits finis doit être inscrite dans la constitution du pays considéré. Cette précaution juridique permettra de protéger efficacement les dirigeants et décideurs politiques africains contre le barbarisme séculaire dont font montre des pays nantis lors de la

conclusion des contrats d'affaires. Il en résulte que tout agent économique qui exporterait les matières premières africaines en l'état, c'est-à-dire sans la transformation locale préalable, devrait être poursuivi en justice pour violation de la constitution nationale et atteinte volontaire aux droits socio-économiques fondamentaux des citoyens. La sanction à infliger au contrevenant devrait être suffisamment lourde pour servir d'exemple afin de décourager la prolifération de telles transactions commerciales ruineuses pour l'Afrique.

Par exemple le délinquant mis en accusation devrait payer à l'Etat lésé une amende forfaitaire qui excède au minimum le triple de la valeur marchande des matières premières frauduleusement exportées. Cette peine devrait être renforcée par un emprisonnement ferme dudit délinquant dont la durée d'emprisonnement serait fixée par la constitution en fonction de la nature et la valeur totale des produits saisis.

Le respect rigoureux et l'application effective de cette disposition juridique ne peuvent qu'accélérer l'industrialisation de l'économie africaine et la création massive des richesses (ou des valeurs ajoutées) en Afrique où de très nombreux emplois seraient ainsi créés.

Seuls les produits finis fabriqués en Afrique peuvent nourrir décemment la population africaine estimée aujourd'hui à un milliard et demain à deux milliards d'âmes.

C'est grâce à cette transformation locale de toutes les matières premières en produits finis que les Africains pourront véritablement commercer entre eux et maîtriser leur propre destin. Le Ghanéen n'échange pas sa fève de cacao contre la fève de cacao de l'Ivoirien. En revanche, les tablettes de chocolat et tous les produits dérivés du cacao peuvent être échangés entre tous les pays africains. Il en est de même pour les produits finis obtenus à partir du pétrole, des métaux précieux comme l'or, le diamant, ... etc

Les industries alimentaires doivent être créées partout pour nourrir décemment les populations et créer des millions d'emplois pour détruire dans l'oeuf les guerres civiles insensées et aussi pour restituer aux Africains leur dignité quotidiennement bafouée par la main extérieure néo-esclavagiste!

Conclusion

La M.U.A doit être créée sous l'impulsion urgente de l'Union Africaine pour libérer immédiatement du nazisme monétaire français les 15 pays Africains de la zone Franc.

La garantie de la MUA peut être assise sur la valeur synthétique des matières premières stratégiques dont regorge le continent .Noir !

S'impose la constitutionnalisation de la transformation en Afrique de toutes les matières premières afin de permettre aux Africains de vaincre efficacement et très rapidement la pauvreté grâce à leur enrichissement dynamique en des valeurs ajoutées générées par les produits finis fabriqués localement et vendus tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du continent noir.

Avec ces produits finis fabriqués en Afrique, s'accélérera le commerce afro-africain qui demeure la véritable solution du sous-développement du continent face au protectionnisme des pays du Nord. Par la MUA, se fera la redynamisation des blocs économiques africains exposés à la rude concurrence des économies du monde qui se régionalisent et se continentalisent à travers des regroupements suivants.

-**L'Union Européenne** qui, avec plus de 42% du commerce mondial qu'elle réalise, est la première puissance commerciale du monde. Les pays membres de l'Union font entre eux 60% des échanges de la zone intra-européenne.

- **L'ASEAN** ou Association of South East Asian Nations ou encore Association des Nations de l'Asie du Sud Est dont les membres sont l'Indonésie, la Malaisie, les Philippines, Singapour, la Thaïlande, le Vietnam, le Bunei, la Birmanie, le Laos, le Cambodge,L'Asie réalise plus de 27% du commerce mondial contre sa part de 13,6% en 1948

-**L'ALENA** ou l'Accord de Libre Echange Nord Américain qui réunit les Etats-Unis d'Amérique, le Canada et le Mexique

-**Le Mercosur** né le 26 mars 1991 avec la signature du traité d'Assunition par le Brésil, l'Argentine et le Paraguay avant d'intégrer en son sein des pays sud-américains comme le Vénézuéla, la Bolivie, le Chili, le Pérou, la Colombie, l'Equateur, le Panama, le Costa Rica, ...

L' UNION EUROPEENNE, L'ALENA et l'ASEAN forment la TRIADE qui réalise seule 90% du commerce mondiale. Face à ces regroupements ou formations dynamiques des zones régionales puissantes, l'Afrique n'a pas d'autre choix que de se réunir économiquement et commercialement à l'aide de la transformation locale de ses matières et de sa monnaie unique à inventer en urgence !

S'impose la création de solides sociétés d'Etat gérées avec une extrême rigueur et efficacité. Parmi ces sociétés d'Etat figureront celles des industries alimentaires pour nourrir décemment la population africaine qui avoisine les deux milliards en 2050. Il y a donc urgence à créer la MUA pour maîtriser tous les circuits financiers afin de mettre réellement les Africains au travail et leur donner les véritables moyens de produire leur propre nourriture. La sécurité alimentaire serait alors acquise par les Africains eux-mêmes dans l'honneur et la dignité. L'exil économique forcé des Africains en Europe et ailleurs connaîtrait ainsi un véritable arrêt définitif pour le vrai décollage du continent noir !

En effet, l'Afrique doit se donner les moyens objectifs d'éliminer son nouveau partage par l'Europe et l'Asie. Car cette occupation concertée du continent noir par la Chine et l'Europe est déjà perceptible à travers **le trilogue** ou la coopération trilatérale initiée par les Européens qui invitent les bailleurs de fonds chinois à s'unir à eux avant d'investir en Afrique.

Il faut saisir les opportunités qu'offre la crise financière et économique mondialisée pour réorienter les économies africaines actuellement extraverties et génératrices de pauvreté structurelle .

La M.U.A. sera aussi un gage de sécurité pour les peuples africains.

La MUA doit traduire à l'échelle internationale l'existence de l'Afrique comme le font le dollar, l'euro et le yen qui évoquent respectivement dans l'inconscient collectif les Etats-Unis d'Amérique, l'Europe et le Japon.

L'assujettissement des pays A.C.P. (Afrique, Caraïbes et Pacifique) à l'Europe par les Accords de Yaoundé et de Cotonou n'a pu réaliser la moindre petite parcelle de l'industrialisation des économies africaines promise dans le Traité de Rome de 1957. Seule la MUA doit industrialiser le continent noir !

La M.U.A. doit contribuer à la formation rapide des ETATS-UNIS d'Afrique par le rapprochement rapide des économies nationales et le renforcement de l'unité des peuples africains.

La MUA permettra aux Etats africains d'économiser les sommes importantes qu'ils utilisent pour soutenir individuellement leurs différentes monnaies nationales. Car celles -ci auront été remplacées par la nouvelle devise africaine .

Avec la M.U.A., seront éliminés les risques de pertes de changes qui accompagnent les opérations de conversions des monnaies les unes dans les autres.

Seront éliminées sur le continent noir les dévaluations anarchiques des monnaies nationales grâce à l'usage de la M.U.A.

Monnaie de facturation et de règlement des opérations, la M.U.A. permettra la transparence des prix des produits et une meilleure information des consommateurs. Ceux-ci seront les grands bénéficiaires de la concurrence et de la compétition résultante, entre les entreprises implantées sur le sol africain. La M.U.A. donnera ainsi un coup de fouet supplémentaire aux activités commerciales, au grand bonheur de l'emploi. Elle apparaîtra comme un facteur structurel de relance économique.

En définitive, la création de la MUA garantie par la valeur synthétique des matières premières stratégiques africaines et la constitutionalisation de la transformation locale de toutes les matières premières du continent, telles sont les seules véritables solutions capables de vaincre efficacement en très peu de temps le sous-développement socio-économique de l'Afrique !

Le Président Laurent Gbagbo de Côte d'Ivoire intègre dans son programme de gouvernement la transformation des matières premières. Il a fait un excellent choix . Il mérite donc de ce fait une attention toute particulière et un encouragement de la part de toute personne qui veut vraiment l'éradication totale de la pauvreté en Afrique ! Il est urgent que les Africains ouvrent les yeux sur le

reste du monde pour accepter résolument une nouvelle orientation de leurs économies.
Car les ennemis sempiternels de l'Afrique n'ont pas encore baissé les bras. Ils avouent même à visage découvert leurs crimes économiques commis contre les peuples du continent noir, comme le fait ci-après le Président français Jacques Chirac qui veut se dédouaner la conscience au soir de sa vie politique :

<< On oublie seulement une chose :c'est qu'une grande partie de l'argent qui est dans notre porte-monnaie vient précisément de l'exploitation depuis des siècles de l'Afrique. Pas uniquement , mais beaucoup vient de l'exploitation de l'Afrique. Alors il faut avoir un petit peu de bon sens. Je ne dis pas de générosité, mais de bon sens, de justice pour rendre aux Africains, je dirais ce qu'on leur a pris ; d'autant que c'est nécessaire si l'on veut éviter les pires convulsions ou difficultés avec les conséquences politiques que ça comporte dans le proche avenir » Le Président français Jacques Chirac

Pr Nicolas Agbohou
agbohou@wanadoo.fr

Livre de référence :
LE FRANC CFA ET L'EURO CONTRE L'AFRIQUE
de Nicolas Agbohou éditions SOLIDARITE MONDIALE